

NOV 25 1986

LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE



# Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités  
nationales et internationales  
en matière de désarmement  
et de contrôle des armements

Allocution du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la réunion ministérielle de l'OTAN	1
Déclarations de l'OTAN sur les relations Est-Ouest et le contrôle des armements conventionnels	3
Accord SALT II	4
Le Canada assume la présidence de la Conférence sur le désarmement	5
Allocutions du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et du chef de la délégation canadienne à la Conférence de Stockholm	7
Étude globale sur la vérification du contrôle des armements et le désarmement	9
Position du Canada concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires	12
Le Canada, zone dénucléarisée	13
Importante déclaration canadienne au cours des négociations sur les MBFR	14
La Conférence sur le désarmement et le développement est reportée à 1987	16
Les Canadiens et la Force de maintien de la paix dans le Sinaï	17
Lettre adressée à M <sup>me</sup> Margaret Laurence	18
Emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Irak	19
Consultations du Canada avec le Japon et la Chine sur le contrôle des armements et le désarmement	19
Programme canadien pour l'Année internationale de la paix	20
Proclamation de l'Année internationale de la paix	21
Lueurs d'espoir : Le Canada et l'Année internationale de la paix	22
Un timbre-poste pour marquer 1986 comme Année internationale de la paix	25
Tournée pan-canadienne de l'Ambassadeur au désarmement	25
La Monnaie royale canadienne émet la pièce en or de 100 \$ commémorative de l'AIP	25
Le Canada contribue 100 000 \$ à la Campagne mondiale pour le désarmement	26
Liste des accords internationaux relatifs au désarmement et au contrôle des armements, dont le Canada est signataire ou auxquels il est partie	27
Renoncer à ses alliances n'est pas une solution pour le Canada	28

Le *Bulletin du désarmement*, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, *Bulletin du désarmement*, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2  
*This publication is also available in English.*

## Allocution du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la réunion ministérielle de l'OTAN

*Le Canada était l'hôte de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Halifax, les 29 et 30 mai derniers. Lors de cette réunion, les membres de l'Alliance ont entrepris un examen approfondi de tous les aspects des relations Est-Ouest. Voici le texte du discours inaugural prononcé à cette occasion par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, le 29 mai.*

« Au nom de tous les Canadiens et du gouvernement de ce pays, je vous souhaite la bienvenue à Halifax.

C'est un grand honneur pour le Canada d'accueillir les ministres des Affaires étrangères du Conseil de l'Atlantique Nord. Cette organisation représente

tant pour les Canadiens. Nous avons joué un rôle prépondérant dans sa création et l'avons appuyée dans toutes les étapes qu'elle a franchies depuis.

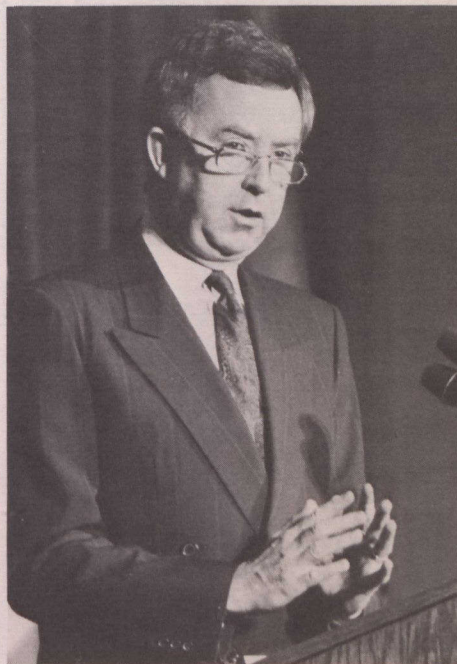
Au cours de ses longues années d'existence, l'Alliance Atlantique a connu de grands moments, pris des décisions historiques, traversé des périodes houleuses et résolu des crises difficiles. Aujourd'hui, elle doit affronter toute une série de nouveaux défis et elle est au seuil de ce qui pourrait être un tournant dans les relations Est-Ouest.

Après les désillusions de la détente et les tensions qui ont marqué les premières années de cette décennie, nous pouvons entretenir l'espoir de jours meilleurs. Mais cet espoir est teinté de scepticisme et tempéré par l'expérience.

Qu'il soit bien entendu, au moment où nous allons amorcer nos délibérations, que l'Alliance s'est réunie pour solidifier les assises de cet espoir, faire mentir les sceptiques et poursuivre la noble cause de la réconciliation entre l'Est et l'Ouest tout en faisant preuve de la fermeté dictée par la prudence.

Dans chacune de nos rencontres, nous nous félicitons du rôle que l'Alliance a joué dans le maintien de la paix en Europe et en Amérique du Nord. Ce ne sont pas là des paroles vides de sens. Bien au contraire, je souhaiterais que le reste du monde puisse en dire autant.

Nous ne devons jamais nous lasser de dire que notre liberté, nos droits, notre justice sociale, notre développement économique, enfin le caractère démocratique de notre mode de vie sont le fruit de nos valeurs communes et que c'est à l'Alliance Atlantique que nous devons d'avoir su les préserver.



M. Clark parlant à la réunion de l'OTAN à Halifax, le 29 mai. Halifax Herald



L'OTAN n'est pas seulement une alliance défensive, cela va de soi. Elle est également un instrument vital de la consultation politique en Occident, et cela est aujourd'hui plus vrai encore que même au moment de la Déclaration d'Ottawa émise par l'OTAN il y a 12 ans.

À cet égard, nous devons rendre hommage aux réalisations du Secrétaire général. Grâce à ses efforts inlassables pour favoriser des consultations franches et fertiles entre les Alliés, et au tact et à la sagesse dont il a fait preuve en présidant les discussions de l'Alliance, l'OTAN peut s'enorgueillir d'un bilan remarquable ces derniers temps à ce chapitre.

Nous nous réunissons aujourd'hui et demain dans un climat moins protocolaire qui témoigne des efforts considérables déployés par le Secrétaire général pour rehausser la qualité des discussions politiques entre les ministres des Affaires étrangères. Nous aurons plus que jamais le temps de discuter des questions qui préoccupent le plus les Alliés.

Parmi toutes ces questions, la plus importante est la gestion efficace des relations entre l'Ouest d'une part, et l'Union soviétique et l'Europe de l'Est d'autre part. La plus urgente est celle du contrôle des armements et du désarmement. Le terrorisme international et les conflits dans le tiers-monde sont également des sujets sur lesquels nous devrions nous pencher.

Il y a aujourd'hui une nouvelle volonté de coopération entre l'Est et l'Ouest, qui ne peut être que favorable à la paix si elle est bien exploitée. Mais la paix dont nous jouissons depuis tantôt 40 ans demeure tributaire d'une dissuasion qui continue de reposer sur un ensemble de forces en présence considérable.

C'est le paradoxe auquel nous sommes confrontés depuis la création de l'Alliance : Nous avons été obligés de nous doter de forces pour pouvoir contrer celles de nos adversaires et nous avons assuré ainsi notre défense.

Mais l'étape la plus importante reste à réaliser : Assurer notre sécurité à un niveau d'armement réduit. En fait, en matière de contrôle des armements et de désarmement, nous nous situons dans une période à la fois ambiguë et porteuse d'espoir.

La situation militaire ne plaît à personne. Les armements continuent de

s'accumuler. Ils sont de plus en plus sophistiqués. Et les enjeux sont à la fois tellement importants, et les négociations si complexes, que les progrès ne peuvent être que très lents.

Si l'on ajoute à cela que l'Union soviétique, par la voix de M. Gorbatchev, ne cesse de lancer ce que je voudrais appeler charitablement des « ballons d'essai », vous conviendrez qu'il est extrêmement difficile de se retrouver dans ce labyrinthe.

Mais l'opinion publique quant à elle exige des résultats immédiats et nous avons le devoir de répondre à son attente. Nous devons lui faire comprendre que les négociations de Genève sont vitales pour la sécurité du monde et que nous y sommes engagés avec ferveur, et avec la volonté d'aboutir.

À ce propos, je tiens à remercier publiquement les États-Unis pour la qualité des informations mises à la disposition des Alliés sur les négociations de Genève. Et j'en profite pour dire aux détracteurs professionnels de tous acabit, qui dénoncent trop facilement l'absence de consultation au sein de l'Alliance, qu'à aucun moment les États-Unis n'ont laissé leurs alliés dans l'ignorance sur le déroulement des négociations.

Nous sommes convaincus qu'il existe un terrain d'entente entre l'Est et l'Ouest, et les propositions occidentales sont essentiellement conçues pour le circonscrire de façon de plus en plus précise.

Nous invitons les pays de l'Est collectivement à les examiner comme telles. Nous sommes conscients des propositions soviétiques, mais nous croyons tout aussi fermement que l'URSS peut faire mieux et davantage.

Il est de toute première importance que les parties aux accords de contrôle des armements respectent pleinement les clauses de ces accords. Il est regrettable que l'attitude négative des Soviétiques à cet égard ait soulevé tant de questions que les États-Unis eux-mêmes ne se sentent maintenant plus obligés de respecter l'accord SALT II. C'est là une situation profondément alarmante et que nous avons espéré pouvoir éviter. Nous devons souhaiter un changement d'attitude de la part des Soviétiques et espérer que l'annonce faite par le Président Reagan le 27 mai ne mettra pas un terme au débat.

Nous avons ensemble, Est et Ouest confondus, une responsabilité collective à l'endroit de notre planète. L'accident de Tchernobyl a amplement démontré que les désastres écologiques ne connaissent pas les frontières internationales.

Nous offrons nos sympathies aux personnes touchées par cette catastrophe. J'ose espérer que l'Union soviétique acceptera notre invitation de travailler plus étroitement avec le reste du monde pour rendre plus sûre l'utilisation du nucléaire.

M. le Président, ce serait négligence de ma part que d'omettre ici la question du terrorisme international.

À la fin des années 1970, on comptait quelque 500 incidents terroristes par année; en 1985, on en dénombrait plus de 800. La grande majorité de ces incidents visaient les membres de l'Alliance et bon nombre, l'Alliance elle-même.

Mais, tout en déplorant les attentats qui se sont produits dans nos propres pays, nous devons aussi reconnaître la dimension internationale du terrorisme.

Notre réponse au terrorisme, et la façon dont cette réponse influe sur les relations au sein de l'Alliance, sont aussi importantes que le terrorisme lui-même. Nous voulons surtout éviter que le terrorisme international réussisse là où l'Union soviétique a échoué, c'est-à-dire nous diviser.

Nous devons donc faire fond sur la coopération déjà établie, tant au sein de l'Alliance même que dans d'autres forums, pour combattre efficacement ce fléau.

Il reste encore beaucoup à faire pour réconcilier l'Est et l'Ouest. Mais un premier grand pas a été franchi sur le chemin de cette réconciliation. Nous fondons de grands espoirs dans la prochaine rencontre entre MM. Reagan et Gorbatchev.

Il y a suffisamment de sujets sur lesquels l'Est et l'Ouest entretiennent un dialogue pour que soient accomplis des progrès substantiels, si la volonté politique existe.

Et plus encore, si notre cohésion et notre détermination demeurent intactes. Je crois que nous devons, ici à Halifax, réaffirmer notre solidarité aux yeux du monde et veiller ensemble à ce que toute nouvelle idée ou proposition



susceptible de faire progresser la paix et la sécurité internationales reçoive d'urgence toute l'attention voulue.

Quand nous avons choisi Halifax comme site de la réunion du Conseil Atlantique, le charme de la ville et de ce coin du pays n'était certes pas la moindre de nos raisons.

Car nous avons aussi à cœur de vous montrer combien nous étions restés, nous Canadiens, enfants d'Europe et à quel point nous vivions à l'heure de la Communauté atlantique.

Ce port de l'Atlantique, plus proche des rives européennes que de la côte Ouest de notre propre pays, symbolise le lien durable entre l'ancien et le nouveau monde. Depuis l'époque de Leif Eriksen, de Jean Cabot et de Jacques Cartier, les Européens sont venus vers ces rivages, et ce port, à la recherche d'une oasis de paix et de prospérité.

Et plus récemment encore, Halifax était le point de ralliement des forces alliées envoyées en Europe au cours des deux guerres mondiales. C'est d'ici également que les Canadiens faisaient route vers Mourmansk, en y laissant parfois leur vie, maintenant par là le « lien nordique » avec l'Union soviétique.

Bref, en vous conviant à Halifax, nous affirmons la communauté d'intérêts qui nous unit à vous.

Nous voulons aussi vous rappeler l'importante contribution faite à l'Alliance par le Canada.

Notre présence militaire en Europe, et notre engagement à renforcer ce continent en temps de crise, constituent une responsabilité unique pour un peuple si éloigné de l'Europe et qui a également, sur le plan de la sécurité, des intérêts dans le Nord et en Asie.

Mais les Canadiens sont depuis longtemps convaincus que notre civilisation commune unit inextricablement la sécurité de l'Europe à celle de l'Amérique du Nord. Et depuis, la politique de défense du Canada a toujours été fondée sur deux priorités — faire front en Europe et défendre l'Amérique du Nord.

Nous avons tous, chacun à notre manière, un devoir à remplir. La paix nous est trop chère pour que nous nous dérobbions à ses exigences. »

## **Déclarations de l'OTAN sur les relations Est-Ouest et le contrôle des armements conventionnels**

*À la clôture de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord à Halifax, on a publié deux déclarations, dont l'une portait sur l'approche adoptée par l'OTAN à l'égard des relations Est-Ouest et l'autre visait la maîtrise des armements conventionnels. Voici la teneur de ces déclarations :*

« À Halifax, nous avons passé en revue l'ensemble des relations Est-Ouest. Nous concluons de cet examen que les obstacles à un accord, pour sérieux qu'ils soient, ne doivent pas interdire d'aller de l'avant là où des convergences existent. Nous demeurons prêts à coopérer dans de tels domaines. Nous poursuivrons nos efforts pour atténuer les différences qui subsistent ailleurs.

Nous restons unis dans la volonté de garder des forces suffisantes et de rechercher des relations plus constructives avec les pays de l'Est. Cependant, le déséquilibre des forces conventionnelles en Europe ainsi que la modernisation et le renforcement constants de la puissance militaire soviétique dans toutes ses composantes ne cessent de nous préoccuper. Afin de préserver la paix et de prévenir la guerre sous toutes

ses formes, nous maintiendrons la stratégie de dissuasion de l'Alliance.

Nous sommes résolu à poursuivre nos efforts pour obtenir des progrès dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Notre but est de ramener les armements à un niveau plus bas et plus équilibré. Nous soutenons les efforts des États-Unis pour parvenir à de larges réductions des forces nucléaires soviétiques et américaines. Nous recherchons la conclusion d'un traité éliminant totalement les armes chimiques. Des réductions des forces conventionnelles sont également d'une importance capitale afin de remédier au déséquilibre qui existe dans ce domaine entre l'Alliance et le Pacte de Varsovie. Au-delà, notre but est d'arriver à une stabilité conventionnelle dans l'ensemble de l'Europe. Nous avons fait aujourd'hui une déclaration distincte sur la maîtrise des armements conventionnels.

Dans toutes les négociations auxquelles ils sont parties, les Alliés participants ont présenté des propositions détaillées destinées à accroître la stabilité et la sécurité. Nous attendons maintenant une réponse tout aussi constructive de l'Union soviétique et des autres membres du Pacte de Varsovie à la table des négociations.



Représentants de l'OTAN lors d'une réception précédant la réunion des Ministres des Affaires étrangères à Halifax. De gauche à droite : Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures; Lord Carrington, secrétaire général de l'OTAN; Sir Geoffrey Howe du R.-U. et Vahit Halefoglu, de la Turquie.

Canapress



Les déclarations publiques ne sont pas à elles seules suffisantes.

Des mesures de vérification adéquates constituent la clé du progrès dans toutes les négociations en cours et sont indispensables à l'établissement d'un climat de confiance et d'ouverture. Tout accord devrait mieux garantir le respect des engagements souscrits et consolider le régime institué par les traités existants. Nous sommes disposés à accepter, sur la base d'une entière réciprocité, des mesures très complètes de vérification, y compris des inspections systématiques sur place.

Mais le développement de relations pacifiques et réalistes entre l'Est et l'Ouest ne doit pas se limiter à la maîtrise des armements. La dimension humaine reste fondamentale : elle comporte la nécessité de respecter les droits de l'homme et d'encourager les contacts entre les individus. En outre, il faut que les relations Est-Ouest — y compris le dialogue politique et les échanges commerciaux et culturels — soient marquées par une plus grande coopération et que tous les États y prennent part dans des conditions d'égalité.

Nous réaffirmons l'importance que chacun de nous attache au processus de la CSCE, sous tous ses aspects. À Stockholm, nous mettons tout en œuvre pour obtenir la conclusion d'un accord sur un ensemble substantiel de mesures de confiance et de sécurité pour le mois de septembre 1986. Nous sommes déterminés à faire progresser le processus de la CSCE à la conférence d'examen des suites de l'Acte de la CSCE qui se tiendra à Vienne en novembre et qui devrait être ouverte à un niveau politique.

Nous soulignons l'importance du respect constant de l'accord quadripartite sur Berlin et, compte tenu en particulier de la situation actuelle, du maintien de la liberté de circulation dans la ville.

Le terrorisme est pour nous tous un motif de grave préoccupation. Il exerce une menace intolérable sur les citoyens de nos pays et sur la conduite de relations internationales normales. Nous sommes résolus à nous employer ensemble à éliminer ce fléau. Dans ce but, nous nous prononçons instamment en faveur d'une plus étroite coopération internationale.

Notre Alliance a pour vocation de permettre aux peuples de nos pays de vivre dans la paix et la liberté, sans que leur sécurité soit menacée.

### **Maîtrise des armements conventionnels**

— Au sein de l'Alliance, nous sommes attachés à une conception de l'Europe dans laquelle tous les peuples, de l'Atlantique à l'Oural, pourraient vivre en paix, dans la liberté et dans la sécurité. Pour réaliser cet idéal, une démarche ambitieuse et nouvelle doit être envisagée dans le domaine de la maîtrise des armements conventionnels.

— Notre objectif demeure le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans toute l'Europe au moyen d'une plus grande transparence et de l'obtention d'un équilibre global et stable des forces conventionnelles qui se situe à des niveaux moins élevés et qui soit vérifiable.

— Afin d'atteindre cet objectif le plus rapidement possible, nous avons décidé de mettre en place un groupe de travail de haut niveau sur les questions de la maîtrise des armements conventionnels.

— Il tirera parti des propositions occidentales déjà présentées à la CDE à Stockholm et aux MBFR à Vienne, deux enceintes de négociations dans lesquelles les membres de l'Alliance qui y siègent sont déterminés à obtenir des résultats à bref délai.

— Il tiendra également compte de la déclaration de M. Gorbatchev du 18 avril, dans laquelle celui-ci s'est notamment dit prêt à rechercher des réductions de forces conventionnelles de l'Atlantique à l'Oural.

— Un rapport intérimaire sera présenté au Conseil en octobre et un rapport final sera examiné lors de notre prochaine réunion, en décembre.

— L'objectif doit demeurer l'amélioration radicale des relations Est-Ouest afin que le développement de la confiance, une plus grande transparence et une sécurité accrue puissent être assurés au bénéfice de tous. »

### **Accord SALT II**

*Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a émis, le 27 mai 1986, la déclaration suivante :*

« Comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre en janvier, le Canada appuie fermement le régime de contrôle des armements établi en vertu des accords ABM et SALT, et estime que rien ne devrait être fait pour amoindrir leur portée.

Nous prenons très au sérieux les accusations américaines portant sur le non-respect des accords de contrôle des armements par l'Union soviétique. Nous avons à plusieurs reprises signalé ces accusations à l'URSS, notamment dans une lettre du Premier ministre au Secrétaire général, et nous avons fait des pressions sur l'URSS afin qu'elle y donne une réponse satisfaisante.

Nous nous réjouissons de la décision prise par le Président, même en l'absence d'une réponse soviétique satisfaisante, de démanteler le sous-marin Poseidon en juin dernier et de son plan

visant à se débarrasser de deux autres Poseidon, lorsque le prochain sous-marin Trident entrera en service.

Toutefois, nous sommes très préoccupés par les répercussions que pourrait avoir l'intention déclarée du Président de dépasser les limites fixées par l'accord SALT à la fin de l'année.

Malheureusement, la décision du Président risque de détourner l'attention du problème que présente le rendement soviétique actuel pour ce qui est de respecter les accords sur le contrôle des armements.

Nous espérons de tout cœur que, d'ici la fin de l'année, l'URSS et les États-Unis arrivent à s'entendre sur un moyen d'assurer le respect permanent des limites fixées par l'accord SALT II, en attendant de négocier un nouvel accord en vue de réductions radicales de leurs armes nucléaires respectives.

Nos vues sur l'importance du respect des dispositions de l'accord SALT II par les États-Unis ont été transmises au gouvernement américain. »



## Le Canada assume la présidence de la Conférence sur le désarmement

Le Canada acceptait la présidence de la Conférence sur le désarmement (CD) à Genève au début du mois d'août, mois de clôture de la session 1986 de la Conférence. Le 5 août, l'ambassadeur du Canada à la CD, M. J. Alan Beesley, transmettait un message aux participants de la part du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voir le texte de la communication de M. Clark :

« Le Canada s'estime particulièrement honoré de s'être vu confier la présidence de la Conférence sur le désarmement durant cette importante phase que marquent la clôture des travaux et la rédaction des rapports ainsi que durant l'intersession. Nous ne ménagerons aucun effort pour nous acquitter de nos responsabilités d'une manière qui reflète pleinement la valeur que le Canada attache aux travaux de la Conférence.

À une époque où la formidable réalité des technologies d'armement existantes et nouvelles sème la crainte parmi les populations de tous les pays et de tous les continents, la recherche de mesures efficaces et convenues de contrôle des armements et de désarmement ne peut être tout simplement laissée à ceux qui possèdent les plus gros arsenaux.

La Conférence sur le désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation dans ce domaine, joue donc un rôle politique et institutionnel indispensable.

Le fait que la présidence revienne au Canada durant le dernier mois de la session de cette année me donne l'occasion de vous faire part de quelques réflexions sur la situation internationale actuelle dans le contexte du contrôle des armements et du désarmement et sur les activités récentes de la Conférence à cet égard.

L'attention du monde est évidemment focalisée sur les négociations menées par les États-Unis et l'URSS, littéralement à quelques pas d'où se tiennent les réunions de la Conférence. Souvent, les gens s'impatientent et veulent des résultats rapides. De telles réactions sont compréhensibles tant sur le plan politique que sur le plan humain. Toutefois, il ne faut pas oublier l'ampleur et la complexité des objectifs convenus que se sont fixés les parties à la négociation : la prévention de la course aux armements dans l'espace et son élimination sur Terre, la limitation et la réduction des armements nucléaires et le renforcement de la stabilité stratégique, pour déboucher ultimement sur l'élimination complète des armes nucléaires.

Il faut également se rappeler que les questions qui sont actuellement négociées mettent en cause les intérêts de sécurité vitaux non seulement des parties à la négociation mais aussi de tous les membres de la Conférence sur le désarmement, voire de tous les peuples de la Terre. Dans cette optique, même si un grand nombre auraient souhaité des progrès plus rapides, il n'y a certes pas lieu de céder au découragement pour l'instant; en fait, il y a plusieurs signes d'espoir. Ainsi, tout porte à croire que les deux parties mènent les négociations avec un sérieux et un engagement qui laissent présager des résultats substantiels. Il est particulièrement encourageant de voir que les propositions concrètes et de fond sont présentées à la table de négociations, comme ce fut le cas récemment, plutôt que d'être annoncées d'abord en public. Tous les membres de la Conférence conviendront, j'en suis sûr, que notre conduite doit servir à appuyer la poursuite sérieuse de ces négociations cruciales; ce faisant, nous ne devons toutefois pas nous soustraire à notre responsabilité individuelle et collective de faire progresser nos propres travaux avec toute la célérité voulue.

Les négociations sur le contrôle des armements et les discussions de la Conférence ne feront probablement pas autant la manchette que les entretiens américano-soviétiques, mais il ne faut pas conclure pour autant qu'elles n'ont pas d'importance. Vous avez été appelés à vous pencher sur certaines des questions les plus délicates sur le plan politique et les plus techniques auxquelles les gouvernements aient eu à faire face dans ce domaine. Banc d'essai tout autant que forum de négociation, la Conférence sur le désarmement permet de prendre le pouls des préoccupations nouvelles des dirigeants politiques et de définir les points se prêtant à de nouvelles mesures négociées. Vos travaux peuvent ainsi contribuer de façon inappréciable à donner le ton au processus plus global de contrôle des armements et du désarmement et à l'étoffer. La présente session a vu de moins en moins de polémique et de plus en plus de discours de fond, mûrement réfléchis, et de documents de travail pratiques. J'applaudis à cet esprit nouveau et à cette nouvelle approche.



M. J. Alan Beesley, ambassadeur du Canada à la CD (au centre); M. Arsène Després, conseiller auprès de la délégation canadienne, et M. Miljan Komatina, représentant personnel du Secrétaire général (à droite), lors d'une session de la CD. L. Bianco



Quant aux priorités de la Conférence, l'élimination de toutes les armes de destruction massive est un objectif central du processus de contrôle des armements et de désarmement. Ainsi donc, vos efforts en vue de négocier une interdiction complète des armes chimiques sont à juste titre prioritaires. La confirmation officielle par le Secrétaire général des Nations Unies du recours répété aux armes chimiques dans la guerre du Golfe — ce que le Canada condamne vigoureusement — et les rapports faisant état des tentatives d'autres pays pour acquérir de telles armes ne peuvent que nous sensibiliser davantage encore à l'urgence de réaliser des progrès à cet égard. Le Canada ne préconise pas de détourner les efforts de la négociation d'une interdiction complète pour les faire porter sur un examen distinct du problème de la prolifération. Cela dit, le Canada reste conscient du problème et c'est pourquoi il a porté à 14 le nombre de produits chimiques d'exportation contrôlée; et, en consultation avec plusieurs autres pays, il a décidé d'inscrire un nombre plus grand de produits chimiques sur la liste d'alerte.

Dans le contexte du processus de négociation d'une interdiction globale des armes chimiques, plusieurs développements heureux se sont produits durant la session actuelle de la Conférence. Ainsi, la délégation des États-Unis a apporté une clarification importante à sa position au sujet des possibilités d'application d'un traité à des systèmes sociaux différents. La délégation soviétique, pour sa part, a présenté de nouvelles propositions de fond positives relativement à certains aspects de la vérification d'un traité, propositions que mon gouvernement espère voir complétées bientôt par de nouvelles propositions portant sur d'autres aspects de la vérification. Le gouvernement canadien espère également que l'importante initiative récente du Royaume-Uni aidera à rapprocher les positions sur la question épineuse et vitale de la vérification par mise en demeure. Sous la direction énergique et très compétente de son président, le Comité spécial a progressé un peu plus vers la solution de quelques-unes des questions techniques les plus difficiles. À titre de contribution à l'effort collectif, la délégation canadienne a présenté deux documents de travail. L'organisation par les Pays-Bas d'un atelier sur la vérification de la non-production et la participation nombreuse à ce colloque sont encourageants.

Il importe de maintenir cet élan, notamment par le travail entre les sessions dans la mesure du possible.

La question de l'interdiction des essais nucléaires a, avec raison, continué d'occuper une place prédominante dans les activités de la Conférence. La négociation de l'interdiction complète des essais nucléaires demeure l'un des objectifs fondamentaux du gouvernement canadien. C'est pourquoi nous avons été déçus que l'on ne puisse parvenir à un accord sur le mandat à confier à un organisme auxiliaire dans ce dossier, ce qui aurait permis de préparer concrètement la négociation. Néanmoins, la session a produit certains résultats positifs. Nous avons pris bonne note de la récente déclaration soviétique, qui témoigne d'une attitude conciliante pour ce qui est des questions techniques et institutionnelles relatives à l'établissement et au fonctionnement d'un réseau mondial de surveillance sismologique. Nous sommes également heureux de voir que des experts de l'URSS et des États-Unis discutent de questions relatives aux essais nucléaires. L'appel de l'Australie en faveur d'une décision visant à établir un réseau international de stations sismologiques va dans le sens du désir que le Canada nourrit depuis longtemps, de voir élaborer des moyens fiables de vérifier le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les membres de la Conférence savent que nous travaillons à améliorer notre ensemble de sismographes dans les Territoires du Nord-Ouest, que nous avons commandé des recherches connexes et que nous tiendrons à Ottawa, à l'automne, un atelier technique auquel participeront, espérons-nous, de nombreux membres. Le Canada estime qu'une approche progressive sera nécessaire pour qu'une interdiction complète des essais nucléaires devienne réalité. Nous avons l'intention de continuer à travailler énergiquement dans ce but à la Conférence et dans d'autres instances.

La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est l'une des principales priorités du Canada. Ce point de l'ordre du jour de la Conférence mérite qu'on y consacre une attention et des efforts particuliers. Tout comme l'année dernière, le Canada a présenté un document de fond destiné à faciliter l'étude du droit international pertinent et la nécessité éventuelle de le compléter par des mesures négociées.

Nous avons également commandé des recherches poussées sur la possibilité d'utiliser les techniques actuelles pour la vérification dans l'espace. Nous nous proposons de rendre plus accessibles les résultats de cette recherche.

Il est regrettable qu'on ne se soit pas mis d'accord sur le mandat d'un organisme auxiliaire chargé de la question de l'espace extra-atmosphérique avant d'en arriver au milieu de la session de 1986. Par suite, pour une deuxième année consécutive, la moitié seulement de la session a pu être consacrée à des délibérations sur des questions de fond. Une fois le mandat convenu, l'ensemble des discussions a été marqué au coin de la sobriété et de la réflexion. Du point de vue du Canada, le mandat existant fait la preuve de son utilité.

La Conférence sur le désarmement est en outre engagée dans une négociation qui a pour objet d'interdire les armes radiologiques, qui n'existent heureusement pas encore à notre connaissance. Mon gouvernement reconnaît qu'on s'inquiète davantage, depuis l'accident tragique de Tchernobyl, des conséquences éventuelles des attaques contre les installations nucléaires civiles. Il espère que l'on s'entendra rapidement sur la meilleure manière de s'attaquer à ce problème, afin d'éviter que ne soit indûment retardée l'adoption d'une interdiction des armes radiologiques.

Malheureusement, les résultats concrets de la Conférence ont été plutôt rares ces dernières années. Cela n'est peut-être pas tellement un constat d'échec qu'une indication des limites de la Conférence. Les délégations présentes à la Conférence ne peuvent pas outrepasser leurs instructions respectives, celles-ci étant le reflet de l'intérêt national et de la volonté politique de leur pays. Néanmoins, le Canada est prêt à s'unir à d'autres pays pour demander avec insistance un examen minutieux des méthodes et procédures suivies par la Conférence. Il serait regrettable, voire peut-être tragique, que des occasions de nous rapprocher de nos objectifs nous échappent à cause des faiblesses de l'institution.

Enfin, je suis assuré que l'ambassadeur Beesley peut compter sur l'appui et la coopération de toutes les délégations pour mener à bonne fin la présente session de la Conférence sur le désarmement. »



## **Allocutions du sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et du chef de la délégation canadienne à la Conférence de Stockholm**

*Le 10 juin, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. James H. Taylor, s'est adressé à l'assemblée plénière de la 11<sup>e</sup> session de la Conférence de Stockholm et a exposé comment, selon le Canada, on pourrait assurer le succès de la Conférence. Voici quelques extraits de sa déclaration :*

« . . . Au moment où ces négociations abordent leur phase finale, nous devons préciser davantage le vaste dessein politique qui est le nôtre, et l'orienter avec soin et détermination vers la réalisation d'un accord ferme et complet.

Et il ne fait aucun doute que nous avons un vaste dessein politique. Nous cherchons à définir une nouvelle série de mesures visant à établir la confiance et à assurer la sécurité, qui donneront un élan nouveau à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et au processus de contrôle des armements. Après avoir consacré deux années et demie à cette entreprise, une simple amélioration superficielle des mesures déjà adoptées dans l'Acte final constituerait sans aucun doute un échec et une déception.

Nous entamons un processus. Il est clair qu'il ne sera pas possible à ce stade de la Conférence de régler tous les problèmes que pose le rétablissement de la confiance sous tous ses aspects. Le sujet est aussi vaste que ses manifestations tangibles sont essentielles pour garantir la paix.

Mais il est primordial que cette conférence produise des résultats suffisants pour justifier les efforts déployés jusqu'ici et pour qu'il vaille la peine de les poursuivre. Cela signifie que nos efforts doivent désormais, et sans plus tarder, porter sur la négociation d'une série de mesures couvrant l'utilisation de forces terrestres et combinées qui — nul ne peut sérieusement en douter — posent le plus grave risque de conflit en Europe. . .

L'Union soviétique déclarait récemment qu'elle n'était pas moins intéressée que les pays occidentaux à une vérification efficace et elle reconnaît l'utilité que peut

représenter l'inspection sur place comme moyen de vérification. Nous attendons la confirmation de cet intérêt par des propositions précises et concrètes de mesures de vérification solidaires et mutuelles qui sont à la portée de tous les États membres.\*

Les mesures de vérification ont autant d'importance sur le plan politique que militaire en tant que moyen de garantir le respect des accords. Vu que les puissances militaires en Europe sont considérables des deux côtés, toute violation d'importance de l'entente nécessiterait une activité militaire qui ne pourrait passer inaperçue. Bien qu'une dérogation mineure aux conventions pourrait ne pas compromettre la situation militaire de l'autre partie, tout contrevenant éventuel hésiterait à agir, après avoir évalué avec soin les conséquences d'un tel geste sur le plan politique.

Un régime d'inspection solidaire et mutuel aiderait à éclaircir une situation avant qu'elle ne conduise à de graves malentendus ou qu'elle ne soit la cause d'une erreur de calcul, ou pis encore, et, en acceptant le fait que le monde dans lequel ce système sera appliqué est rempli d'ambiguïtés et d'incertitudes, il faudra faire preuve de souplesse, ici comme ailleurs.

Mais le principe fondamental ne change pas : un accord sans vérification valable n'est pas mieux que pas d'accord du tout. Conclure un accord qui tolère les violations, ou qui pourrait donner lieu à des allégations de non-respect en raison de l'absence de dispositions prévoyant une vérification efficace, pourrait s'avérer être plus dangereux que si aucun accord n'avait été conclu. Cela pourrait entraîner des situations tendues occasionnées par l'incertitude quant au respect des conventions, lorsque la sécurité du pays semble être menacée. Les efforts visant à contrôler et à réduire les armements en Europe doivent tôt ou tard inclure la gamme complète des intérêts politiques de tous les États membres. La vérification est essentiellement un processus de solidarité

\* On a annoncé, au cours de la Conférence du 19 août, une proposition soviétique permettant un nombre limité d'inspections sur place par année, dans chaque pays.

et de réciprocité. Donc, tous les États assumant des obligations en vertu de tout accord convenu ici devrait avoir l'assurance qu'ils pourront vérifier par des moyens sûrs si on s'y conforme.

Cette Conférence pourrait faire un grand pas en avant en ce qui concerne le processus de vérification. Nous avons ici un forum où un engagement politique commun combiné à une expertise en technologie et à une diplomatie multilatérale pourraient mener à un arrangement sur le plan de la vérification qui garantirait que les mesures adoptées renforcent vraiment la confiance et la sécurité.

La vérification n'est pas une fin en soi, mais elle sera d'une importance vitale en tant qu'élément du résultat final auquel on parviendra, parce qu'elle renforce la confiance des membres et qu'elle engendre le sens de prévisibilité, ce qui s'approche du but que nous visons. . .

### **Déclaration faite le 30 juin par le Canada au nom du caucus de l'OTAN**

*Afin de promouvoir la possibilité d'arriver à un accord avant l'ajournement de la Conférence de Stockholm, le 19 septembre, les États membres de l'OTAN qui y participent ont décidé de faire plusieurs concessions concernant la position des pays alliés dans les négociations. Ces concessions ont été exposées, au nom du caucus de l'OTAN, par le chef de la délégation canadienne, M. W.T. Delworth, dans une déclaration prononcée le 30 juin. En voici quelques extraits :*

« Ces négociations se heurtent encore à l'indécision politique et le temps passe vite. Nous sommes déjà rendus à la moitié de cette session que tous estimaient critique quant à la recherche de solutions mutuellement acceptables fondées sur les bases communes établies jusqu'ici.

Nous ne pouvons nous permettre plus longtemps de ressasser les anciens arguments, aussi valides certains puissent-ils être. Nous devons réévaluer nos positions respectives en tenant compte des intérêts et des perceptions exprimées par d'autres délégations ici présentes.

Il semble qu'il y ait lieu à présent de prendre des initiatives afin de surmonter les obstacles à cet accord qui,



conformément au mandat, marquera le début d'un processus important pour le renforcement de la confiance et de la sécurité, ainsi que pour la CSCE.

Au nom des auteurs du document SC.1\*, c'est-à-dire les 16 délégations qui ont pris la première initiative à cette conférence, je puis vous dire que nous sommes prêts à rechercher l'adoption de mesures sur les points de négociation suivants : la notification des activités des forces terrestres, souvent décrite comme le point essentiel de l'accord que nous devons adopter et la définition des seuils des activités des forces terrestres, élément clé de cette mesure. Trois approches ont été proposées pour ce problème. Elles mettent respectivement l'accent sur la structure, les effectifs, et « la mobilité et la puissance de feu » ou, en termes pratiques, le matériel. Les pays neutres et non-alignés ont récemment essayé de combiner les trois. À notre avis, c'est la bonne façon de procéder et nous aimerions nous déclarer prêts à rédiger un accord sur la base de la proposition présentée le 13 juin par la délégation autrichienne. Nous espérons que d'autres pays se montreront également positifs. . .

Le niveau du seuil est un problème essentiel. Notre approche consiste à mettre l'accent sur la structure des troupes, leur nombre ne constituant qu'un élément. D'aucuns ont prétendu que notre proposition entraînerait un trop grand nombre de notifications par an. Nous ne pensons pas que les chiffres qui ont été mentionnés à l'appui de cette objection soient exacts. Nous sommes prêts, cependant, à étudier la possibilité de hausser le seuil numérique au-delà de 6 000 troupes. Nous voulons renforcer la confiance par des mesures de confiance et de sécurité importantes et vérifiables sur le plan militaire, et applicables à l'ensemble de l'Europe. . .

Nous sommes prêts à faire plus. La notification permettrait de comprendre les pratiques de mobilisation et contribuerait grandement, de ce fait, à renforcer la stabilité et la confiance. Toutefois, d'aucuns se sont dits préoccupés par notre proposition en ce qui concerne la notification des activités de mobilisation. Certains pays, dont les capacités de défense dépendent presque exclusivement du rappel de

réserve, ont prétendu qu'une telle mesure nuirait à leur sécurité.

Nous voulons bien essayer de les rassurer, mais nous espérons qu'il sera pareillement tenu compte de nos préoccupations sur d'autres points, comme les contraintes dans le cas desquelles des dispositions qui pourraient compromettre indûment notre sécurité ont été préconisées. . .

En ce qui concerne l'observation des activités militaires, nous sommes toujours convaincus que l'accord visant à l'observation, du début à la fin, de toutes les activités militaires notifiables serait un important progrès par rapport aux dispositions contenues dans l'Acte final. Cet objectif ambitieux a soulevé de nombreuses objections d'ordre logistique et financier. À notre avis, l'observation des activités militaires devrait aider les États participants à satisfaire à l'ensemble des objectifs du processus de renforcement de la confiance : elle doit permettre aux observateurs d'évaluer la portée et la nature des activités militaires, ce qui évidemment ne signifie pas que l'on doive observer le premier homme qui part pour se rendre sur les lieux du combat, ni le dernier qui en revient.

Encore une fois, nous sommes prêts à considérer avec bienveillance les objections susmentionnées et à envisager d'imposer une limite à la durée de l'observation des activités militaires, tant en ce qui concerne le début que la fin. Nous espérons que cette initiative permettra à tous les participants de s'entendre sur un faible seuil de notification et facilitera l'accord sur les modalités détaillées et spécifiques du régime d'observation.

En ce qui concerne la vérification, l'inspection que nous proposons est conforme aux critères du mandat et assure à chaque État une égale possibilité de vérifier le respect des mesures de confiance et de sécurité convenues. D'aucuns ont cependant opposé certaines objections, soulignant notamment la charge que représente notre proposition. Nous aurions préféré laisser à chaque État participant le choix de décider d'effectuer deux inspections par an. Cependant, il est essentiel, selon nous, que chaque État participant ait la possibilité d'en faire au moins une. À notre avis, les inspections sont fondamentales et doivent faire partie intégrante de l'issue de cette conférence, ce

qui explique notre approche à l'égard de la vérification. Toutefois, nous avons le droit de faire chaque année une ou deux inspections, en signe de notre volonté de nous protéger contre l'abus du droit d'inspecter les activités militaires d'autres États participants. . .

Il est temps de déployer de nouveaux efforts pour faire avancer la rédaction. Les points que je viens de souligner ont pour but de servir à cette fin. Ce n'est pas, bien sûr, la première manifestation de notre résolution à parvenir à un accord. Je me permets de vous rappeler que nous avons fait également d'importants progrès sur la question du non-recours à la force, d'abord en acceptant de faire figurer cette question à l'ordre du jour de la conférence, ensuite en présentant la contribution la plus globale qui ait été faite jusqu'ici et, tout récemment, en participant activement à la rédaction de textes à ce sujet. Nous l'avons fait en dépit de la stagnation des travaux dans le domaine des mesures concrètes.

Notre initiative fait suite à une étude approfondie, voire à des décisions difficiles de notre part. En faisant ces propositions, c'est-à-dire en vous prouvant encore une fois que nous sommes prêts à nous montrer flexibles, nous devons, bien sûr, préciser que c'est dans l'espoir que nos autres partenaires qui participent aux négociations feront des efforts correspondants non seulement sur les questions que j'ai mentionnées, mais aussi sur d'autres, comme celle de l'information que je n'ai pas abordée aujourd'hui. Nous espérons également que nos partenaires n'opposeront aucun obstacle à l'accomplissement de progrès réels.

La seule façon de parvenir à un accord sur le fond est de faire des concessions mutuelles. Nous espérons que l'initiative que nous avons prise aujourd'hui imprimera l'élan nécessaire pour arriver à un accord dans les huit semaines qui nous restent avant l'ajournement de la conférence, le 19 septembre. Nous sommes prêts, pour notre part, à faire le nécessaire. »

*Le résultat de la Conférence de Stockholm sera déjà connu au moment de la parution de ce Bulletin. Les suites de cette conférence et leur signification pour l'avenir en ce qui a trait au contrôle des armes conventionnelles en Europe, seront étudiées dans notre prochain numéro.*

\* Proposition de l'OTAN





## **Étude globale sur la vérification du contrôle des armements et le désarmement**

*Le 14 avril, le gouvernement canadien transmettait aux Nations Unies une étude d'ensemble sur la vérification du contrôle des armements et le désarmement en réponse à la résolution 40/152(o) portant sur la vérification sous tous ses aspects. Cette résolution, co-parrainée par le Canada, marquait une percée importante en demandant aux États membres de présenter leurs vues sur la vérification et sur le rôle des Nations Unies dans ce domaine.*

*Voici le texte de la lettre qui accompagnait le rapport présenté par le Canada au Secrétaire général des Nations Unies. Vous pouvez obtenir des exemplaires du document en écrivant au Rédacteur en chef.*

« Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de me reporter à la résolution 40/152(o) intitulée « La vérification sous tous ses aspects », adoptée sans vote le 16 décembre 1985 par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa quarantième session. Cette résolution invitait notamment les États membres... à communiquer au Secrétaire général, au plus tard le 15 avril 1986, leurs vues et suggestions sur les principes, procédures et techniques de vérification, afin de promouvoir l'inclusion de dispositions de vérification appropriées dans les accords de limitation des armements et de désarmement, ainsi que sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de vérification...

Conformément à cette invitation, j'ai le plaisir de vous transmettre sous ce pli une étude globale de la vérification effectuée par le gouvernement du Canada.

Ce document renferme une analyse détaillée de cette question qui, de l'avis du Canada, constitue aujourd'hui l'élément le plus important des négociations internationales visant la limitation des armements et le désarmement.

L'importance de la vérification tient au fait qu'un accord de contrôle des armements est essentiellement un compromis

dans lequel chaque partie fait reposer sa sécurité nationale, au moins partiellement, sur les engagements des autres parties contractantes plutôt que sur ses propres moyens militaires. Tous les accords de ce type touchent directement les aspects les plus sensibles de la sécurité nationale. Par conséquent, il est essentiel que les parties aient mutuellement confiance qu'elles s'acquitteront toutes de leurs obligations, et tout particulièrement quand de tels accords sont négociés et mis en œuvre dans un climat de suspicion politique. En termes simples, la vérification fournit le moyen d'établir cette confiance.

Toute discussion de la vérification doit reposer sur l'acceptation de la prémisse que celle-ci remplit des fonctions qui sont essentielles au succès à long terme de l'ensemble du processus de contrôle des armements et de désarmement. Ce fait a d'ailleurs déjà été clairement reconnu par la communauté internationale, comme en témoignent tout particulièrement les paragraphes 31, 91 et 92 du Document final de l'UNSSOD I.

Il existe donc un consensus international sur le fait que des mesures de vérification appropriées constituent un élément essentiel de tout accord sur la limitation des armements et le désarmement.

La vérification doit remplir trois fonctions : décourager le non-respect des obligations contractées, renforcer la confiance et évaluer les traités. Il s'agit donc plus que d'assurer une simple fonction de « police ». La vérification doit permettre d'institutionnaliser dans les relations entre les États les règles et les pratiques qui président aux relations interpersonnelles dans toute société civilisée. Ces règles et pratiques ne présument pas la mauvaise foi ou les intentions malveillantes chez autrui, mais elles tiennent compte de cette possibilité et apportent un cadre dans lequel les accusations injustifiées peuvent être réfutées avec autorité, les malentendus clarifiés et résolus, et les transgressions, objectivement établies.

Il convient de souligner à cet égard que le processus de vérification ne s'attache pas à la question des mesures à prendre en cas d'inconduite. La vérification

n'a aucune fonction judiciaire. La gestion politique des conséquences du non-respect démontré d'un accord constitue le problème le plus complexe et le plus délicat qui se pose dans le processus de contrôle des armements et de désarmement. Dans ce contexte, le rôle de la vérification se borne à fournir, le plus complètement et le plus objectivement possible, des données relatives au comportement. La vérification peut ainsi apporter une aide précieuse en limitant les possibilités d'allégations injustifiées, et en fournissant une base pour les décisions raisonnées et fondées sur des faits que la communauté internationale doit prendre dans les cas où le non-respect d'un traité a été démontré.

On a prétendu que l'importance donnée à la vérification n'est qu'un prétexte pour faire obstacle à la négociation d'accords. On a également soutenu que les moyens de vérification ne sont eux-mêmes qu'un prétexte pour recueillir des renseignements sans rapport avec l'activité de vérification.

Ces critiques reflètent, dans une certaine mesure, des préoccupations valables — au sujet de l'utilité des recherches sur la vérification non liées à des accords spécifiques; au sujet de la motivation politique pouvant sous-tendre diverses approches aux questions de vérification; et au sujet des répercussions générales sur le processus de contrôle des armements et de désarmement d'une préoccupation peut-être excessive quant à la perfectibilité des mesures de vérification.

Néanmoins, l'expérience acquise et les recherches faites au Canada dans le domaine de la vérification montrent qu'une étude approfondie de la question peut non seulement dissiper bon nombre de préoccupations mais aussi faciliter le processus de contrôle des armements et de désarmement. De nombreuses initiatives peuvent être prises pour préparer et élaborer une gamme d'instruments — juridiques, institutionnels et technologiques — pouvant contribuer aux moyens qui permettront de vérifier des accords spécifiques. Les travaux du Groupe d'experts scientifiques de la Conférence du désarmement constituent un bon exemple à cet égard. Les recherches faites par ce Groupe dans le domaine des techniques sismologiques, malgré l'absence d'un traité d'interdiction complète des essais, ont permis

d'améliorer considérablement la capacité mondiale de contrôler l'application d'un tel traité.

Les recherches générales sur les techniques de vérification peuvent également déboucher sur la mise au point de systèmes efficaces qui soient moins intrusifs et, par conséquent, plus acceptables pour les pays préoccupés par la possibilité de collecte de renseignements n'ayant aucun rapport avec la vérification.

On a également prétendu que les recherches et les discussions d'ordre général ne sont pas productives. Ce point de vue ne tient pas compte du fait que les principes généraux de la vérification, élaborés par l'UNSSOD I, sont applicables dans une certaine mesure à toutes les questions touchant la limitation des armements. Il ne tient pas compte non plus des possibilités de développement de techniques et de procédures générales pouvant être par la suite appliquées à des contextes particuliers de limitation des armements. Par exemple, diverses procédures et techniques mises au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pourraient s'appliquer à d'autres accords, y compris une convention sur les armes chimiques. Les efforts en vue de rechercher les principes et de les rattacher aux procédures et techniques en jeu dans la vérification peuvent être extrêmement productifs, aussi bien pour engendrer de nouvelles idées et de nouveaux moyens de résoudre des problèmes particuliers que pour surmonter les obstacles qui entravent certaines négociations.

L'examen du Document final de l'UNSSOD I révèle plusieurs principes concernant la vérification, dont les suivants : 1) adéquation, 2) acceptabilité, 3) pertinence, 4) universalité, 5) recours à une combinaison de méthodes et de procédures de vérification, 6) non-discrimination, 7) ingérence minimale, et 8) non-atteinte au développement économique et social. Il revient aux gouvernements et à leurs négociateurs d'élaborer des dispositions de vérification qui soient conformes à ces principes.

Dans l'avenir, même si le processus bilatéral de limitation des armements devrait continuer de susciter beaucoup d'attention, il est probable que la dimension multilatérale prendra de plus en plus d'importance. Cette évolution résultera

de divers facteurs : la nécessité de réglementer des systèmes d'armes existants ou potentiels dont un grand nombre de pays sont capables de se doter (p. ex. les armes chimiques et biologiques); la conviction de plus en plus généralisée qu'il faut empêcher ou contrôler le déploiement d'armes dans certains environnements (p. ex. l'Antarctique, le fond de la mer et l'espace extra-atmosphérique); et l'opinion grandissante qu'il est souhaitable en principe que les mesures convenues de contrôle des armements soient universellement appliquées. (« Le caractère universel des accords de désarmement contribue à créer un climat de confiance entre les États »; Document final de l'UNSSOD I, paragraphe 40).

Dans ce contexte, l'expérience des États-Unis et de l'Union soviétique en matière d'accords bilatéraux ne présente qu'une utilité limitée. Chaque signataire de ces accords est dans une large mesure indépendant en ce qui concerne la vérification; chacun compte en effet, pour la collecte et l'interprétation des données, sur ses propres ressources humaines et techniques dont il garde le contrôle absolu. Il n'en reste pas moins qu'en plus des technologies ayant été

développées, les procédures de consultation et les mesures connexes que les deux parties ont élaborées (p. ex. pour les accords ABM et SALT) pourraient avoir une valeur instructive considérable dans un contexte multilatéral.

L'expérience des accords bilatéraux n'offre cependant qu'un guide incomplet que pose la vérification des accords multilatéraux. En effet, voici le genre de questions en jeu dans le contexte multilatéral : partage équitable des droits, des responsabilités et des coûts; délégation des responsabilités administratives et opérationnelles compte tenu des principes d'acceptabilité, d'universalité et de non-discrimination; et coordination efficace des procédures et des techniques pour que l'ensemble du processus de vérification soit adéquat, pertinent et aussi peu intrusif que possible. Pour relever ces défis, il va falloir établir de nouvelles institutions avec beaucoup de soin et d'imagination et élaborer créativement un nouveau droit international.

Au niveau conceptuel, un certain nombre d'approches peuvent être envisagées. Par exemple, les signataires d'un accord pourraient confier la collecte et l'interprétation des données à un groupe de pays disposant des ressources voulues, technologiques et autres. En fait, la fonction de vérification serait en grande partie assurée par des pays ayant les moyens de s'en acquitter. Cette approche supposerait nécessairement une élaboration minutieuse de modalités convenues pour l'accès à l'information, ainsi que de procédures décisionnelles pour la prise de mesures à la lumière des données interprétées.

D'autres approches posent le principe d'une Organisation internationale de vérification (OIV), qui serait créée spécialement dans le but de surveiller l'application des accords de contrôle des armements et de désarmement. Cet organisme pourrait avoir des responsabilités « générales », c'est-à-dire qu'il pourrait être chargé de l'exécution des activités de vérification relativement à plusieurs accords différents. La proposition de 1978 visant la création d'une Agence internationale de satellites de contrôle, qui ferait appel à un type particulier de technologie (satellites de surveillance), pourrait se classer dans cette catégorie. Par ailleurs, une OIV pourrait être établie pour assurer l'ensemble du



Vue du siège de l'ONU à New York au soleil couchant. On voit l'édifice de 39 étages du Secrétariat (à droite), celui de l'Assemblée générale (au centre), les salles du Conseil et de conférences (au bord de l'eau) et la bibliothèque Dag Hammarskjöld (en avant). Y. Nagata/N.U.



processus de vérification dans le cadre d'un seul accord, par exemple une convention sur les armes chimiques. Il est concevable que des OIV de ce genre aboutissent à la longue à la création d'une OIV générale ayant de plus amples responsabilités. Un tel organisme permettrait notamment d'employer plus économiquement les ressources consacrées à la vérification.

Il y a lieu de noter qu'aucune des approches susmentionnées n'envisage que des activités de surveillance soient confiées à des États non signataires de l'accord en cause, ni à aucun autre agent, sauf autorisation expresse donnée du commun accord des parties. Il est en effet posé au départ que le principe de l'acceptabilité exclut une telle perspective et que tous les aspects du processus de vérification doivent être expressément acceptés par toutes les parties à un accord.

La communauté internationale a heureusement déjà une certaine expérience (bien trop limitée) dans le domaine de la vérification des accords multilatéraux de limitation des armements. Cette expérience pourrait servir de base et de guide pour de nouveaux travaux de pionnier. Pour ce qui est de la création d'OIV dans le cadre d'accords particuliers, on pourrait prendre pour modèle l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dont le système de garanties permet de vérifier l'exécution des engagements contractés par les États membres en vertu du Traité sur la non-prolifération (TNP). L'AIEA a réussi de façon impressionnante à affronter et à résoudre tous les types de problèmes génériques évoqués plus haut et ce, dans un secteur technologique exceptionnellement sensible tant du point de vue commercial que militaire. L'AIEA a sans doute contribué dans une très large mesure à faire du TNP l'un des instruments de sécurité internationale les plus efficaces de notre temps et à lui conserver la confiance de la communauté internationale. L'organisation, les procédures et les techniques de l'Agence méritent une étude minutieuse.

Enfin, il faut se pencher sérieusement sur le rôle actuel et futur des Nations Unies. En effet, comme il est indiqué au paragraphe 114 du Document final de l'UNSSOD I,

« L'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte, est investie

d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement. Par conséquent, l'Organisation devrait jouer un rôle plus actif dans ce domaine et, pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, elle devrait faciliter et encourager l'adoption de toutes mesures — unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales — de désarmement et être tenue dûment informée par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, ou par tout autre canal approprié de l'Organisation permettant d'atteindre tous les États membres, de tous les efforts de désarmement qui n'auront pas été faits sous ses auspices, sans préjudice du progrès des négociations. »

Il est nécessaire de passer du principe à la pratique. Vous-même, Monsieur le Secrétaire général, avez démontré que les initiatives peuvent contribuer à faire le lien entre l'interdiction et la vérification et par là à renforcer la participation des Nations Unies.

Notre étude a mis au jour divers autres moyens qui permettraient aux Nations Unies de jouer un plus grand rôle dans le processus de vérification. Tout d'abord, l'Assemblée générale ou la Commission du désarmement pourraient examiner plus avant le rôle essentiel que la vérification joue dans le processus de limitation des armements, et donc dans le maintien de la sécurité internationale.

Deuxièmement, les Nations Unies pourraient examiner la possibilité que des pays ou des groupes de pays ayant une compétence reconnue dans le domaine de la vérification offrent leurs services à la communauté internationale pour la vérification des accords multilatéraux.

Troisièmement, les Nations Unies pourraient faire une étude approfondie des structures, des procédures et des techniques pouvant être conçues et mises au point pour l'usage d'organismes de type OIV et ce, en faisant appel à l'abondante documentation établie au fil des ans à la Conférence sur le désarmement et ailleurs.

Quatrièmement, les Nations Unies pourraient fournir davantage d'assistance, de conseils et de compétences techniques aux négociateurs qui participent au processus régional de contrôle des armements et de désarmement, de

manière que soient combinés les mécanismes internationaux et les mesures régionales de vérification (comme dans le système de contrôle du Traité de Tlatelolco, qui fait appel à la fois aux garanties de l'AIEA et aux mesures de contrôle appliquées par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL)).

Cinquièmement, les Nations Unies pourraient, à la demande, participer au processus d'élaboration et d'exécution des dispositions prévues pour la vérification des accords. Selon les besoins, les Nations Unies devraient être en mesure d'aider à réunir les compétences voulues, et elles devraient encourager les États à élaborer des procédures permettant d'appliquer ces compétences à des accords effectifs.

Enfin, en se dotant de la souplesse voulue, les Nations Unies pourraient jouer un plus grand rôle dans les futurs accords régionaux de limitation des armements. Si on concluait dans une région quelconque un ou plusieurs accords de limitation des armements faisant appel à un système spatial de télédétection comme technique de vérification, il serait à la fois raisonnable et économique que ce système soit fourni par un groupe de pays compétents pour être utilisé sous les auspices des Nations Unies ou d'une OIV régionale dans le cadre de l'accord ou des accords conclus.

Monsieur le Secrétaire général, que l'on convienne ou non de dispositions juridiques aux fins de la vérification, les États s'efforceront de réunir des renseignements sur les activités militaires des autres États dont ils considèrent qu'elles intéressent leur propre sécurité. Cette manière d'agir a toujours été et restera un aspect prévisible du comportement national. Cependant, des accords de contrôle des armements et de désarmement adéquatement vérifiés apportent le moyen d'obtenir des renseignements essentiels dans des conditions où l'ingérence est réduite au minimum, la souveraineté respectée et la méfiance, en grande partie dissipée. Il est évident par ailleurs que les États n'accepteront de conclure un accord important sur la limitation des armements que s'ils ont fortement confiance dans la vérifiabilité de son application. Le débat suscité par les allégations de non-respect de certains accords a montré que lorsque cette confiance est absente, le climat



et le processus de la limitation des armements en souffrent tous deux. La vérification, qui touche à la fois la confiance des États et l'observation des accords, est au cœur même de la solution recherchée.

Il faut en conclure que, même si les mesures de vérification seront toujours négociées et mises en œuvre dans le cadre d'accords particuliers, un grand nombre d'activités constructives peuvent être entreprises par les États et les organismes internationaux afin d'améliorer et d'accroître les options technologiques, organisationnelles et institutionnelles qui s'offrent aux gouvernements et à leurs négociateurs dans le domaine de la vérification.

Avec son modeste programme de recherche, le Canada s'efforce d'améliorer le processus de vérification. Nous avons engagé des ressources à cette fin, car nous sommes convaincus que divers travaux utiles sur les problèmes de vérification peuvent être accomplis hors du cadre de négociations visant la conclusion d'accords spécifiques, et avant même la tenue de telles négociations. Nous invitons les autres États membres à explorer avec nous cet élément crucial du processus de contrôle des armements et de désarmement.

Conscient de la grave crise financière que connaissent les Nations Unies, le Canada fera lui-même parvenir des exemplaires de son étude à tous les États membres ainsi qu'aux organismes intéressés. Aussi, demanderons-nous que seule la présente lettre soit diffusée comme document de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

Stephen H. Lewis  
Ambassadeur et  
représentant permanent du Canada  
près des Nations Unies »

## **Position du Canada concernant la création de zones exemptes d'armes nucléaires**

En principe, le Canada est partisan de l'idée de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans les cas où cela est faisable et lorsque cette mesure favorise la stabilité. Cette solution ne vaut pas selon nous la ratification du Traité sur la non-prolifération (TNP) par les pays des régions concernées. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'à défaut d'adhésion universelle ou quasi universelle à ce Traité, et sous réserve que certains principes soient respectés, la création de telles zones peut contribuer sensiblement à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Avant de se prononcer, le Canada étudie chaque proposition individuellement. Néanmoins, pour être efficace, la création de telles zones doit, à notre avis, s'appliquer à une région géographique définie, être fondée sur des propositions faites et convenues par la plupart des pays, notamment les principales puissances militaires, de la région concernée, ne conférer d'avantages militaires à aucun État ou groupe d'États, renfermer des garanties et des moyens adéquats de vérifier que tous les pays respectent les engagements que cette solution comporte et ne pas permettre aux pays de la région d'avoir une capacité indépendante d'explosions nucléaires à quelque fin que ce soit.

À l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada a appuyé les résolutions demandant la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Afrique et en Asie du Sud.

Le gouvernement n'appuie pas la publication d'une déclaration indiquant que le Canada est une zone exempte d'armes nucléaires car, bien que le Canada ne possède pas d'armes nucléaires, et qu'aucune de ces armes ne soit installée sur son territoire, il continue de participer pleinement à l'OTAN, une alliance de défense qui déploie une force de dissuasion nucléaire. Une telle déclaration serait donc incompatible avec le fait qu'il est membre de cette alliance.

En ce qui concerne la proposition de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Europe centrale, le Canada et la plupart des pays de l'OTAN n'appuient pas cette idée pour plusieurs raisons. Cette proposition

remet en question la capacité de dissuasion de l'OTAN en Europe centrale, cette organisation se réservant le droit de recourir, si nécessaire, aux armes nucléaires pour se défendre contre la prépondérance des forces classiques des pays du Pacte de Varsovie. Ainsi, la réduction et le retrait éventuel d'armes nucléaires tactiques en Europe centrale ne seraient possibles qu'une fois la parité classique atteinte. Même dans ce cas, il y aurait des problèmes, étant donné que les munitions nucléaires pourraient être plus rapidement réintroduites en Europe de l'Est, compte tenu, sur le plan logistique, de la plus grande facilité d'échange qui existe entre les pays du Pacte de Varsovie. Ainsi, tout accord aurait peu d'importance sur le plan militaire, serait difficile à négocier ainsi qu'à vérifier et donnerait l'illusion d'une plus grande sécurité.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans les Balkans entraînerait le retrait des missiles américains de cette région sans rien changer aux armes nucléaires stationnées à distance de frappe en territoire soviétique (qui n'est pas inclus dans la proposition). Il convient de noter que, dans une déclaration politique, le Pacte de Varsovie a établi un lien entre la proposition de créer une zone dénucléarisée dans les Balkans et une zone similaire en Europe du Nord. La mise en œuvre de cette proposition exposerait le flanc sud de l'OTAN à la menace d'une attaque soviétique et ne contribuerait pas de façon substantielle au contrôle des armements nucléaires ni à l'apaisement des tensions dans l'ensemble de l'Europe.

Le Canada estime que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Nord de l'Europe n'est pas faisable à moins d'inclure dans cette région la mer Baltique et certaines parties de l'Union soviétique. Il n'est guère probable que cela arrive. En outre, malgré l'absence d'armes nucléaires en Norvège ou au Danemark, un engagement officiel de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région nordique, qui inclurait ces deux pays de l'OTAN, réduirait les possibilités de cette dernière de repousser toute agression par les pays du Pacte de Varsovie dans la région.



## Le Canada, zone dénucléarisée

*Le 10 octobre 1985, la Chambre débattait un projet de loi présenté par un député voulant que le Canada soit déclaré zone sans arme nucléaire. Voici le texte de l'intervention de M. Gerry Weiner, alors secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Weiner est aujourd'hui ministre d'État à l'Immigration.*

« Le 18 mars dernier, la Chambre a débattu le projet de loi C-128, tendant à déclarer le Canada zone sans arme nucléaire. On nous demande aujourd'hui de débattre la question en vue de déclarer le Canada zone dénucléarisée, en interdisant le déploiement, l'essai, la construction et le transport d'armes nucléaires et des équipements connexes au Canada, ainsi que l'exportation de biens et matériaux destinés à la construction et au déploiement d'armes nucléaires. À mon avis, il n'y a aucune différence fondamentale entre une zone sans arme nucléaire et une zone dénucléarisée. C'est pourquoi, même si la position du gouvernement à ce sujet n'a pas changé depuis le 18 mars, c'est une bonne occasion pour nous de revenir sur certains aspects de notre politique relative aux zones sans armes nucléaires ou dénucléarisées.

Le 30 juin 1984, le Canada a retiré les derniers missiles air-air Génie à ogive nucléaire, qui devaient être utilisés en temps de guerre, pour la défense aérienne, par des intercepteurs canadiens Voodoo CF-101. Les activités de défense aérienne seront désormais assurées par des CF-18 qui peuvent obtenir les mêmes résultats en utilisant uniquement des armes conventionnelles. Aucune arme nucléaire n'est installée sur le sol canadien, ce qui n'est pas le cas de huit au moins des 16 membres de l'OTAN. Aucun avion américain muni d'armes nucléaires ne pourrait traverser l'espace aérien canadien et aucun navire de guerre à propulsion nucléaire — certains pourraient être porteurs d'armes nucléaires — ne serait en mesure de se rendre dans un port du Canada sans la permission expresse du gouvernement canadien. S'ils désiraient déployer n'importe quelle autre arme nucléaire sur le territoire canadien, les Américains devraient au préalable consulter notre gouvernement et obtenir sa permission.

Ainsi, même si à certains égards le Canada peut être, en fait, considéré comme une zone dénucléarisée, suite à la mise au rebut du dernier avion des Forces armées canadiennes pouvant être porteur d'armes nucléaires, nous continuons à participer pleinement à l'alliance de défense, l'OTAN, qui a recours à la dissuasion nucléaire. Ainsi, les comparaisons possibles avec la situation d'autres pays qui ne sont pas membres de l'OTAN ne tiennent pas vraiment.

Le Canada fait maintenant partie depuis plus de 36 ans de l'Alliance de l'Atlantique Nord. Nous nous sommes joints à l'Alliance, car nous croyions dans la notion de sécurité collective — un effort concerté, afin de dissuader les agresseurs possibles ou de contrer toute agression au besoin. Cette alliance présentait de nombreux avantages. Cependant, le plus important était alors, et demeure, la force de cette union qui lui permet de résister à toute pression politique et militaire induite de l'extérieur et de réduire les coûts de défense en répartissant le fardeau des armements entre les États membres.

De même, l'OTAN a permis à l'Ouest de parler à l'unisson de questions critiques de sécurité internationale et de poursuivre l'amélioration progressive des relations Est-Ouest de façon cohérente. L'OTAN constitue un forum inestimable pour les pays comme le Canada qui désirent exprimer leur point de vue et exercer une influence constructive et modératrice sur les orientations politiques adoptées par les puissances de l'Ouest dans leurs relations avec le bloc de l'Est.

Le Canada profite de cette sécurité collective et de l'influence que lui donne sa participation à l'OTAN, mais il reconnaît également la nécessité de partager le fardeau de cette sécurité collective. À remarquer que pas un seul pays membre de l'OTAN ne s'est déclaré unilatéralement zone dénucléarisée. Je tiens à préciser que l'Islande ne l'a pas fait, contrairement à ce qu'ont affirmé récemment certains médias. Dans sa résolution de mai dernier, le parlement islandais n'a fait que confirmer sa politique établie tendant à interdire l'implantation d'armes nucléaires sur son

territoire sans son autorisation. Il a également invité son comité des affaires étrangères à étudier la possibilité que l'Islande adhère à une éventuelle zone dénucléarisée dans le nord de l'Europe, qui s'étendrait du Groenland à l'Oural.

Le projet de faire du Canada une zone dénucléarisée pourrait entraîner l'interdiction de mettre à l'essai des missiles de croisière sur notre territoire. La décision du précédent gouvernement d'autoriser les États-Unis à faire l'essai au Canada de missiles de croisière air-sol sans têtes porteuses d'ogives nucléaires était parfaitement compatible avec l'appui de ce gouvernement à la double décision de l'OTAN qui a abouti au déploiement de missiles de croisière terrestres et de missiles Pershing II dans plusieurs pays européens qui sont membres de l'OTAN. Le gouvernement actuel a décidé de laisser les États-Unis poursuivre leur programme d'essais parce qu'il croit que le missile de croisière est un élément essentiel de l'équilibre global des forces de dissuasion et qu'il fait partie de la réponse occidentale à la modernisation, par l'Union soviétique, de ses systèmes d'offensive et de défense nucléaires au cours des années 70. Les Soviétiques ont poursuivi cette modernisation dans les années 80.

Il faut aussi se rappeler que l'OTAN a dû compter sur les armes nucléaires pour contrer la menace que pose la forte prépondérance des forces classiques du Pacte de Varsovie. Il ne serait pas dans l'intérêt de l'OTAN de s'enlever l'option d'un recours possible aux armes nucléaires comme élément de dissuasion si jamais les forces du Pacte de Varsovie envisageaient une attaque contre les pays de l'Ouest. Par ailleurs, il faut noter que l'OTAN respecte la Charte des Nations Unies qui stipule que tous les membres doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et ne doivent, par quelque force que ce soit, attenter à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'un État.

La proposition interdirait également la construction de toute pièce d'armes nucléaires au Canada. En ce qui concerne la participation canadienne à la production de missiles de croisière américains, le sous-contrat a été accordé à *Litton Systems Canada Limited* par le département de la Défense américain par l'entremise de la

société mère américaine, *Litton Industries*, en vue de produire le système de guidage inertiel du missile de croisière. La participation de Litton à une infime partie du programme de missiles de croisière ne doit pas être interprétée comme un écart aux politiques canadiennes adoptées à la fin des années 60 pour dénucléariser nos forces armées. Elle est cependant conforme aux systèmes de défense que nous avons en commun avec nos alliés de l'OTAN qui dépendent en partie sur le maintien d'une force de dissuasion nucléaire efficace devant la puissance militaire croissante des forces ennemies.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui demande également au gouvernement d'encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à devenir aussi des zones dénucléarisées. Un autre député parlera des zones régionales dénucléarisées, mais j'aimerais aborder la question des villes et des provinces canadiennes qui pourraient se déclarer zones dénucléarisées. Nous reconnaissons que le fait de déclarer qu'une zone est dénucléarisée a une importante valeur symbolique et exprime le désir qu'à l'humanité de dissiper la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, tout gouvernement réfléchi doit considérer les véritables conséquences de ce que signifie une zone dénucléarisée pour ce qui est de la sécurité. »

## Importante déclaration canadienne au cours des négociations sur les MBFR

*Les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) en Europe centrale, auxquelles participent douze membres de l'OTAN et les sept membres du Pacte de Varsovie, ont débuté à Vienne, en 1973, à la suite d'une initiative de l'OTAN visant à ramener à des niveaux égaux et beaucoup plus bas l'effectif militaire des pays de l'Est et des pays de l'Ouest en Europe centrale. Tous les pays membres de l'OTAN participent aux négociations, à l'exception de l'Espagne, du Portugal, de la France et de l'Islande. Tous les pays du Pacte de Varsovie sont représentés. L'objectif convenu est de réduire de chaque côté l'effectif militaire dans la « zone de réduction » à un niveau égal de 700 000 hommes pour l'armée de terre et à un niveau maximal de 900 000 hommes en comptant l'aviation et l'armée de terre. La zone de réduction comprend la République fédérale d'Allemagne et les pays du Bénélux pour le bloc de l'Ouest, l'Allemagne de l'Est, la Pologne et la Tchécoslovaquie pour le bloc de l'Est. Outre ces réductions, les pays occidentaux tentent d'obtenir certaines « mesures connexes » qui pourraient faciliter la vérification, instaurer la confiance et encourager la stabilité.*

*Voici un extrait de la déclaration prononcée au cours des négociations sur les MBFR par le chef de la délégation canadienne, M. Michael Shenstone, le 15 mai 1986.*

« M. le Président,

Aucun des participants à cette réunion ne sera surpris d'entendre dire que la 38<sup>e</sup> série de négociations, qui s'est terminée le 20 mars, a été pour le bloc de l'Ouest une grande déception à laquelle nous ne nous attendions pas. À la suite de la présentation d'une initiative majeure par l'Ouest, le 5 décembre 1985, les deux parties se sont, pour la première fois dans la longue histoire de ces négociations, entendues sur un cadre commun. Par cette initiative, l'Ouest faisait un geste sans précédent pour démontrer sa détermination

politique de créer des conditions favorables à la conclusion d'un accord. Même si de nombreuses questions de fond demeuraient, nous espérions véritablement que l'Est pourrait faire preuve d'une volonté semblable d'offrir une contrepartie à la concession de l'Ouest et que le travail pourrait ensuite élargir les points sur lesquels nous nous entendons et mettre enfin à notre portée la conclusion d'un accord.

Ces attentes ont même été amplifiées par les déclarations publiques des dirigeants de l'Est, qui laissaient croire à une volonté nouvelle de négocier une vérification efficace.

Toutefois, à mesure que les négociations se déroulaient, l'Ouest constatait que ses interlocuteurs de l'Est étaient réticents à travailler à un calendrier commun en vue d'un progrès. Au contraire, l'Est a proposé ce qu'il décrivait comme un développement de ses dispositions fondamentales précédentes. Malgré les mérites éclatants qu'il attribuait à sa proposition, l'Est s'est montré réticent à répondre à plusieurs demandes réitérées de clarification faites par l'Ouest. Lorsque nous sommes parvenus à extirper des réponses partielles de nos homologues de l'Est, nous avons clairement compris la raison de leur embarras : pour soutenir la publicité tapageuse qu'il avait faite avant les négociations, l'Est a dévoilé à contrecœur des mesures de vérification qui ne comportaient pas la moindre amélioration digne de mention par rapport aux mesures inadéquates antérieures. Relativement à l'une d'entre elles, qui concerne les points d'entrée et de sortie, l'Est a adopté une position que la politesse m'interdit de qualifier plus sévèrement que comme un pas en arrière.

Cette évolution des négociations, bien loin de faire fond sur les chances que représentait l'acceptation d'un cadre commun par l'Ouest, a seulement eu pour effet de mettre un autre obstacle au progrès à Vienne.

L'Ouest a discuté de cette malheureuse tournure des événements à l'assemblée plénière finale, tenue le 20 mars. Il a prié ses homologues de l'Est de réexaminer leur position antérieure sur des sujets

# Le bulletin du désarmement

## Supplément

Le processus de contrôle des armements  
et de désarmement aux Nations Unies ... 1

Séance plénière ..... 1

Première Commission ..... 2

Interdiction complète des essais  
nucléaires  
Espace extra-atmosphérique  
Armes chimiques  
Interdiction de la production  
de matières fissiles à des fins  
d'armements  
Vérification

Commission du désarmement des  
Nations Unies ..... 3

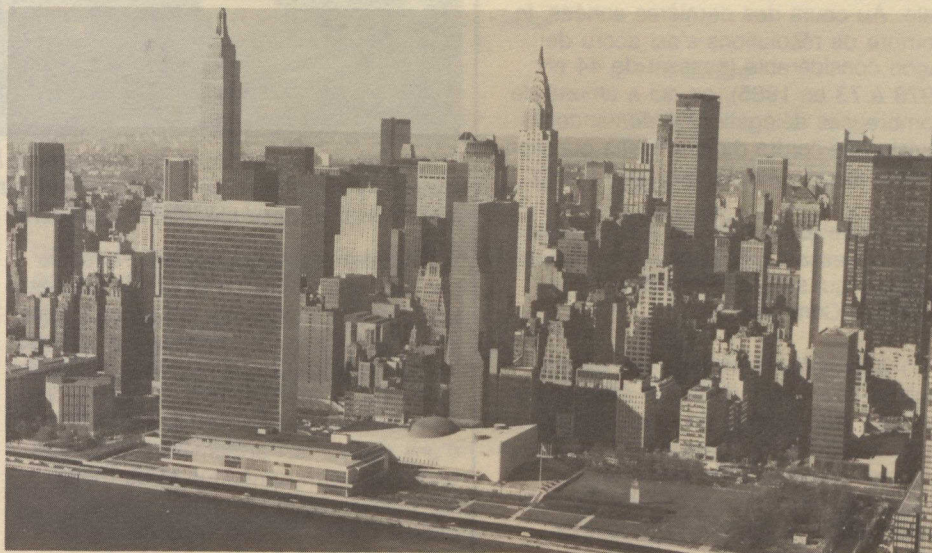
Comités et groupes spéciaux ..... 3

Océan Indien  
Conférence mondiale du désarmement  
Campagne mondiale pour le  
désarmement  
Désarmement et développement

Groupes d'étude ..... 4

Sommaire ..... 4

### Le processus de contrôle des armements et de désarmement aux Nations Unies



Vue aérienne de la ville de New York et de la rivière East. Dans le coin inférieur gauche de la photo, on peut voir le complexe des Nations Unies dominant la rivière.

NU/Y. Nagata

Aux Nations Unies, les questions relatives au contrôle des armements et au désarmement sont examinées, de façon plus ou moins approfondie, par :

- (a) L'Assemblée générale (en séance plénière)
- (b) La Première Commission (qui traite des affaires politiques et de sécurité)
- (c) La Commission du désarmement des Nations Unies
- (d) Divers comités et organismes spéciaux
- (e) Divers groupes d'étude.

Chacun d'entre eux reçoit le soutien administratif du Secrétariat des Nations Unies et en particulier, du Département des Affaires de désarmement.

Ces différents organes des Nations Unies sont, en règle générale, des corps délibérants. Ils n'ont aucun pouvoir de

négociation et leurs activités consistent essentiellement à formuler des points de vue d'ensemble, des exposés de principe, des lignes directrices et des déclarations. (La Conférence sur le désarmement de Genève, par contre, est un corps de négociation qui, tout en ayant des liens étroits avec le système onusien, diffère de l'Organisation par ses caractéristiques, ses méthodes et ses résultats.

#### Séance plénière

D'une façon générale, la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) se borne à examiner et à mettre aux voix les rapports de la Première Commission. Il n'y a pratiquement pas de véritable débat sur les questions de contrôle des armements et de désarmement en séance plénière. Exceptionnellement, certains thèmes tels que l'Année internationale de la paix, qui ne sont pas renvoyés à la Première Commission, font l'objet d'un débat en bonne et due forme à l'Assemblée générale.

Ce numéro est le deuxième d'une série de suppléments au *Bulletin du désarmement* qui sont préparés par le ministère des Affaires extérieures afin de mettre davantage en lumière les efforts déployés par le Canada pour contribuer au contrôle des armements et au désarmement.

*This publication is also available in English.*

## Première Commission

L'ordre du jour de la Première Commission (principale tribune de l'AGNU pour les questions de contrôle des armements, de désarmement et de sécurité internationale) couvre plus de points que celui de n'importe laquelle des six autres grandes commissions de l'Assemblée générale. Pour la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, on prévoit près de 80 résolutions sur le contrôle des armements et le désarmement ainsi que sur les questions de sécurité internationale. Au cours des dernières années, le nombre de résolutions s'est accru de façon considérable (passant de 44 en 1978 à 73 en 1985), ce qui a amené de nombreuses délégations à demander la révision de l'ordre du jour. Cette question n'a pas encore été étudiée par l'AGNU.

Voici quelques-unes des grandes questions intéressantes tout particulièrement le Canada, qui seront examinées par la Première Commission :

(1) *Interdiction complète des essais nucléaires* — Lors de la 40<sup>e</sup> session de l'AGNU, trois projets de résolution portant sur les divers aspects de l'interdiction des essais nucléaires ont été présentés par la Nouvelle-Zélande et le Mexique(2). Le Canada et 20 autres pays se sont abstenus de voter sur les propositions avancées par le Mexique parce qu'on était d'avis que, du point de vue pratique, elles présentaient plusieurs difficultés quant au moyen le plus approprié et le plus efficace d'en arriver à une interdiction complète des essais nucléaires. Cependant, le Canada a voté en faveur de la résolution introduite par la Nouvelle-Zélande. Cela réaffirme la conviction de l'Assemblée générale que tous les pays doivent renoncer définitivement aux essais nucléaires, dans quelque environnement que ce soit. La Conférence sur le désarmement est vivement encouragée à reprendre immédiatement ses travaux de fond sur l'interdiction complète des essais, notamment en ce qui concerne la portée, la vérification et l'application des dispositions d'un éventuel traité. Cette résolution a été présentée alternativement par l'Australie (39<sup>e</sup> session) et la Nouvelle-Zélande (40<sup>e</sup> session).

(2) *Espace extra-atmosphérique* — À la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale de l'ONU, une résolution intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique » a été adoptée par 151 voix pour, aucune



C'est l'heure du vote pour les délégués à la Première commission, la principale tribune de l'Assemblée générale pour débattre les questions concernant le contrôle des armements, le désarmement et la sécurité internationale. Photo NU 165000/Y. Nagata

voix contre et une abstention. Parrainée par des délégations de pays non alignés, son contenu final reflète les accords intervenus entre tous les groupes aux Nations Unies. La résolution demande à la Conférence sur le désarmement (CD) d'étudier en priorité la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et de mettre sur pied en 1986 un comité spécial chargé d'entamer des négociations en vue de parvenir à un ou plusieurs accords sur la prévention de toute forme de course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce comité spécial a été créé et le rapport de ses activités sera examiné à la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.

(3) *Armes chimiques* — Le Canada et la Pologne présentent à tour de rôle une résolution qui demande à la Conférence sur le désarmement d'intensifier ses négociations en vue d'aboutir à un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. À la 40<sup>e</sup> session, le Canada reprenait cette initiative, qui n'est habituellement pas contestée et qui est adoptée par consensus. Lors de la 41<sup>e</sup> session de l'AGNU, ce sera au tour de la Pologne d'intervenir.

(4) *Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armements* — Cette traditionnelle résolution canadienne, qui est appuyée par un très grand nombre de votes, sera de nouveau présentée cette année.

(5) *Vérification* — Lors de la 40<sup>e</sup> session de l'AGNU, le Canada a réussi à obtenir le consensus sur la résolution (40/152 0) portant sur l'importance de la vérification sous tous ses aspects. Au sujet de cette résolution de vérification, M. John Holmes, ci-devant diplomate canadien, déclarait ce qui suit (dans un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa, le 8 février 1986) : « En outre, il m'apparaissait évident que le succès obtenu par le Canada était attribuable au respect qu'il commandait au sein de l'Assemblée en raison de son esprit constructif et de son caractère indépendant ». C'était la première résolution relative à ce sujet à être adoptée au cours des 40 Assemblées des Nations Unies. Elle s'appuyait sur le langage consensuel utilisé dans le document final de la Première session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement (UNSSOD I) et elle sommait « les États membres de faire davantage d'efforts pour en arriver à des ententes sur des mesures de réduction mutuelle des forces et des armements, qui seraient équilibrées, vérifiables et efficaces ». De plus, dans cette résolution, on invitait tous les États membres à soumettre au Secrétaire général « leurs vues et leurs avis sur les principes, le processus et les techniques de vérification afin de favoriser l'introduction d'une vérification suffisante dans les conventions portant sur la réduction et le contrôle des armements et sur le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification ». Au cours de sa 41<sup>e</sup> session, l'Assemblée générale étudiera les propositions et décidera des mesures à prendre.





### Commission du désarmement des Nations Unies

La Commission du désarmement des Nations Unies (CDNU) est un autre organe délibérant, mais qui se consacre uniquement à quelques questions liées au désarmement et au contrôle des armements. Elle se réunit chaque année pendant pratiquement tout le mois de mai et est composée de représentants des 159 États membres des Nations Unies. Alors que la Première Commission adopte ses résolutions par vote, la CDNU a recours au consensus.

En 1986, la CDNU s'est penchée sur six questions : la course aux armements sous tous ses aspects, la réduction des budgets militaires, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, les moyens de freiner la course aux armements en mer et des mesures de renforcement de la confiance. Par rapport aux années précédentes, la session de 1986 a connu beaucoup de succès. Parmi les principales réalisations, on note la rédaction du document sur les mesures de renforcement de la confiance, ce qui a permis de rayer cette question de l'ordre du jour. On a de plus réalisé d'importants progrès dans la préparation d'un autre document portant sur la réduction des budgets militaires, en

Le programme de travail et le calendrier de la Première Commission s'en tiennent au même format d'une année à l'autre et, pour la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale, ils se présentent de la façon suivante :

	Date	Nombre de réunions
Débat général sur toutes les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour	du 15 au 31 octobre	20
Déclarations sur les points spécifiques de l'ordre du jour relatifs au désarmement, et poursuite du débat général, si nécessaire	du 27 octobre au 7 novembre	20
Date limite pour la présentation des projets de résolutions sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement	le 7 novembre	
Étude et suivi des projets de résolutions sur les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement	jusqu'à la mi-novembre	20
Débat général, étude et suivi (vote) ayant pour objet les projets de résolutions sur la question de l'Antarctique	jusqu'à la fin novembre	8
Date limite pour la présentation des projets de résolutions sur la question de l'Antarctique	le 28 novembre	
Débat général, étude et suivi (vote) ayant pour objet les projets de résolutions sur les trois points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale	au début de décembre	10
Date limite pour la présentation des projets de résolutions sur les points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale	le 5 décembre	
Vote de l'Assemblée générale	au début de décembre	



Séance de clôture de la Commission du désarmement de 1985. On voit sur le podium (de gauche à droite), Miljan Komatina, secrétaire-général de la Conférence sur le désarmement; Jan Martenson, secrétaire général adjoint du département des Affaires du désarmement; Mansur Ahmad (Pakistan); Fehmi Alem, secrétaire, et Don Arturo Laclaustra (Espagne), rapporteur.

Photo NU 165323/Y. Nagata

s'entendant sur la majeure partie de la formulation des principes directeurs, ne laissant à déterminer que les termes d'un dernier paragraphe. Il y a eu également quelques échanges utiles sur le rôle des NU dans le domaine du désarmement. Cependant, les points de l'ordre du jour concernant la réduction des armements au chapitre nucléaire et classique, ou encore celui ayant trait à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, n'ont pas connu de progrès appréciable. Par ailleurs, le point touchant la course aux armements en mer, a fait l'objet de nombreuses divergences de vues. Dans l'ensemble, la session de 1986 peut être qualifiée de positive et il est à espérer que cet esprit positif se communiquera aux activités de la session 1987.

### Comités et groupes spéciaux

Au nombre des comités qui fonctionnent sous mandat de l'Assemblée générale et dont le Canada est membre ou observateur figurent les suivants :

(1) Le Comité spécial de l'océan Indien. Ce comité se réunit trois fois par an pour des périodes de deux semaines



Rencontre du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du secrétaire général des NU, Javier Pérez de Cuéllar. Dans sa déclaration devant la 40<sup>e</sup> Assemblée générale, M. Clark a renouvelé l'engagement fait aux Nations Unies par tous les gouvernements canadiens qui se sont succédés au pouvoir depuis sa création en 1945. Photo NU 164239/Y. Nagata

afin de mener les travaux préparatoires à une conférence internationale en vue d'appliquer la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Le Canada est l'un des 11 pays occidentaux faisant partie du Comité, qui regroupe 48 nations.

(2) *Le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement.* Ce comité, qui se réunit durant quatre à six semaines par an, est chargé de maintenir des contacts étroits avec les États dotés d'armes nucléaires afin d'étudier leurs opinions concernant la tenue d'une Conférence mondiale du désarmement.

(3) *La Conférence pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement.* La Campagne mondiale pour le désarmement (CMD) a été lancée en 1982 à la suite d'une décision unanime de la Deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD II). Elle a trois grands objectifs : informer le public, l'éduquer et lui faire comprendre et appuyer les desseins des Nations Unies dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Lors de la troisième Conférence pour les annonces de contributions qui a eu lieu le 31 octobre 1985, le Canada a annoncé sa troisième contribution de 100 000 \$ aux objectifs de la Campagne, ce qui en fait l'un des principaux

contributeurs. Nos crédits ont servi à subventionner la publication de l'*Annuaire du désarmement* et d'autres documents d'information des Nations Unies, de même que les activités de son Institut de recherche sur le désarmement (UNIDIR). La contribution de 1985 comprenait également un montant de 10 000 \$ pour le Fonds volontaire de l'Année internationale de la Paix.

(4) *Le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur les rapports entre le désarmement et le développement.* Le Comité s'est réuni pendant deux semaines en 1985 et durant quatre autres en 1986. Les principaux points qui seront débattus à la conférence proprement dite sont :

a) L'examen des rapports entre le désarmement et le développement sous tous leurs aspects et dans toutes leurs dimensions, en vue d'aboutir à des conclusions pertinentes.

b) L'examen des répercussions qu'ont les niveaux et l'ampleur des budgets militaires, en particulier ceux des États dotés d'armes nucléaires, sur l'économie mondiale et la conjoncture socio-économique internationale, notamment dans les pays en développement, et l'élaboration de recommandations appropriées en vue d'adopter des mesures correctives.

c) L'étude de moyens de libérer des ressources additionnelles grâce à des mesures de désarmement, à des fins de développement, notamment en faveur des pays en voie de développement.

À l'origine, cette conférence devait avoir lieu à Paris du 15 juillet au 2 août 1986. Toutefois, en sa qualité de nation hôte le gouvernement français a exprimé le désir de reporter la conférence à 1987 afin d'en assurer une meilleure préparation et d'augmenter ses chances de succès.

(Pour plus amples renseignements touchant la conférence, prière de lire l'article à ce sujet dans le présent numéro du Bulletin du désarmement.)

### Groupes d'étude

L'Assemblée générale demande périodiquement que soient menées des études sur certaines questions liées au désarmement et au contrôle des armements. Certaines de ces études terminées ou en cours portent sur :

- la course aux armements navals,
- les zones exemptes d'armes nucléaires,
- la réduction des budgets militaires,
- la dissuasion,
- le désarmement classique,
- la recherche militaire et le développement,
- les questions de désarmement nucléaire unilatéral,
- les rapports entre le désarmement et le développement.

Entre 1979 et 1984, le Canada a participé à quatre groupes d'étude des Nations Unies.

### Sommaire

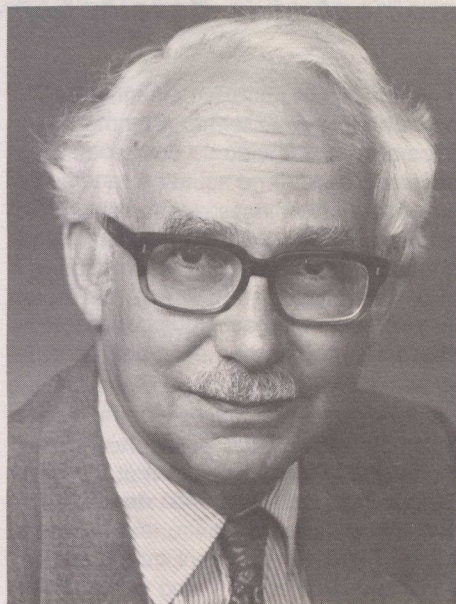
Le Canada a une importante mission à accomplir au sein des Nations Unies en ce qui a trait au contrôle des armements. On s'attend à ce qu'il joue un rôle capital dans l'examen de cette question et, effectivement, sa contribution à ce chapitre est très significative. En outre, grâce au fait qu'il occupe la présidence du Groupe Barton (composé de représentants aux Nations Unies de pays membres de l'OTAN, à savoir l'Australie, l'Irlande, le Japon et la Nouvelle-Zélande), qui tient son nom de l'ancien ambassadeur canadien aux Nations Unies, M. William Barton, cela permet au Canada de faciliter les discussions et les échanges de vues sur les questions de désarmement et de contrôle des armements à l'intérieur du contexte des Nations Unies.



essentiels comme la vérification et de revenir à la 39<sup>e</sup> série de négociations avec des propositions constructives qui feraient pendant au geste posé par l'Ouest en décembre 1985. L'Ouest prévoyait, en effet, que les propositions de l'Est devraient être en rapport avec la convergence durement acquise relativement à un cadre commun pour un accord de première étape, limité dans le temps, sur les réductions américaines et soviétiques initiales — accord qui s'inspire des dispositions fondamentales proposées le 14 février 1985 par l'Est — pour que des progrès puissent être réalisés dans la période qui vient.

Dans la déclaration faite à l'assemblée plénière et dans laquelle il proposait des dispositions fondamentales il y a plus d'un an, le distingué représentant de l'Union soviétique, l'ambassadeur Mikhailov, attribuait beaucoup d'importance au fait de laisser de côté l'approche globale et de se concentrer sur un accord de première étape. Il prétendait que le contenu de cette proposition nous permettrait d'arriver rapidement à un tel accord. Il ajoutait que de telles mesures, en démontrant que les deux parties étaient prêtes à se diriger vers la réduction du niveau des affrontements militaires, contribueraient certainement à créer la confiance nécessaire et à établir un climat favorable de même qu'un terrain d'entente pour de futurs efforts communs destinés à améliorer la situation militaire et politique.

Même si l'Ouest jugeait que les améliorations importantes de plusieurs points des dispositions fondamentales étaient nécessaires, notamment quant aux vérifications extrêmement réduites, il se rappelait les mérites de sa propre proposition d'accord de première étape, faite en 1979. Après une revue attentive de ces négociations, l'Ouest a conclu qu'un accord de première étape, limité dans le temps, offrait les meilleures possibilités de progrès. En décembre 1985, l'Ouest a donc présenté une initiative par laquelle il ne se contentait pas d'accepter le cadre compris dans les dispositions fondamentales de l'Est, mais prenait, en vue de briser l'impasse des négociations, la décision remarquable de mettre de côté son insistance légitime sur un accord préalable concernant les données. Selon les déclarations antérieures de l'Est, ce sujet constituait, M. le Président, le nœud gordien des discussions, et celles-ci pourraient progresser à Vienne une fois que le nœud aurait été tranché. Le 14 février 1985, dans son message de clôture,



*M. Michael Shenhstone, chef de la délégation canadienne aux négociations sur les MBFR.*

l'ambassadeur Mikhailov exhortait l'Ouest à considérer la proposition des pays soviétiques avec beaucoup d'attention et de sérieux et à y répondre sans tarder de manière constructive, ce qui permettrait d'atteindre les premiers résultats tangibles dans les négociations de Vienne. Par son initiative concernant les points de repère, l'Ouest a fait plus que répondre à cette demande. En effet, les deux parties se sont finalement entendues sur une démarche commune vers un résultat tangible.

L'Ouest continue d'appuyer l'établissement d'un cadre commun sur lequel l'Est a tellement insisté au cours des quinze derniers mois. Nous croyons encore que c'est la manière la plus réaliste et la plus pratique d'arriver rapidement à un premier accord sur la réduction et la limitation des forces armées conventionnelles en Europe centrale. Logiquement, l'étape suivante est de terminer la démarche que nous avons convenu d'entreprendre ensemble. Si nous y parvenons et que l'accord qui en résultera est appliqué à la satisfaction de toutes les parties, la phase plus ambitieuse comportant des réductions sensibles des effectifs militaires afin d'en arriver, en Europe centrale, à une parité à de faibles niveaux, deviendra enfin un but atteignable. Toutefois, pour le moment, nous en sommes encore à un point où les questions qui nous divisent doivent être exprimées, débattues et réglées, espérons-nous, afin de trouver la dernière percée vers un accord de première étape.

L'une des plus importantes de ces questions est la nécessité d'un système de vérification qui infusera à toutes les parties à cet accord une confiance suffisante que la mise en œuvre se fera en stricte conformité avec les obligations acceptées, et sera perçue comme telle. L'Ouest a élaboré et pleinement exposé son idée de la vérification. Quant à l'Est, il n'a pas encore démontré comment ses faibles mesures de vérification peuvent répondre aux normes strictes d'efficacité et de fiabilité requises d'un système de vérification viable. L'Ouest a été déçu de ce que l'Est n'ait pas répondu, au cours de la dernière série de négociations, aux attentes créées par les déclarations de ses dirigeants et par son recul évident sur certains points essentiels. Néanmoins, nous supposons charitablement que de telles positions ont peut-être été élaborées à la hâte et peuvent encore être modifiées afin de contribuer aux efforts que nous déployons tous ici.

Dans un discours prononcé à Berlin-Est le 18 avril 1986, le secrétaire général Gorbatchev a exposé certaines idées qui faisaient allusion au dénouement d'un nœud présumé dans nos négociations de Vienne, mais qui paraissaient s'appliquer au travail de plusieurs forums sur le contrôle des armements. Nous ne savons pas encore si ces idées influenceront sur nos pourparlers à Vienne, ni dans quelle mesure. Toutefois, nous remarquons, sans faire d'autres commentaires sur les répercussions de l'ensemble de la déclaration du 18 avril, que l'opinion selon laquelle la sécurité en Europe ne vise pas seulement l'Europe centrale correspond à une position que l'OTAN a adoptée depuis longtemps — reprise de nombreuses fois à cette table — selon laquelle certaines des mesures connexes proposées par l'Ouest devraient s'appliquer au-delà de l'Europe centrale. Nous espérons donc que l'Est cessera de s'opposer à ces mesures connexes.

L'Ouest est toujours disposé à étudier des mesures destinées à faire progresser ces négociations. Toutefois, il n'estime pas que notre travail sur l'accord de première étape a produit tous les résultats attendus. . .

Selon nous, le meilleur moyen par lequel l'Est pourrait démontrer qu'il est sincère dans son engagement face aux réductions et aux limitations importantes des forces armées conventionnelles en Europe centrale ainsi qu'à la vérification fiable à chaque étape serait de donner une suite positive à la proposition sérieuse que l'Ouest a présentée ici en décembre. . . »



## La Conférence sur le désarmement et le développement est reportée à 1987

Le 20 juin, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, sans débat, la recommandation faite par le Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le rapport entre le désarmement et le développement de reporter la Conférence à 1987. Celle-ci devait avoir lieu à Paris du 15 juillet au 2 août 1986, mais le gouvernement français, en sa qualité d'hôte, avait exprimé le désir qu'elle se tienne plutôt en 1987, pour assurer une meilleure préparation et accroître les chances de succès.

Le Canada a pris part à trois réunions du Comité préparatoire, soit en juillet-août 1985 ainsi qu'en avril et en juin 1986. Ces réunions avaient pour objet de préparer la conférence et les discussions de fond qui devaient avoir lieu à Paris à ce sujet. Même si la conférence a été reportée, la troisième réunion préparatoire a adopté, par voie de consensus, un document faisant état des éléments qui doivent servir de cadre au Document final.

Voici des extraits de l'allocution prononcée par l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, à la réunion du 10 avril du Comité préparatoire. Dans son discours, M. Roche a exposé les vues du Canada, dont beaucoup se retrouvent dans le document de consensus susmentionné. (Pour plus de détails sur la conception canadienne du désarmement et du développement, voir l'article paru à ce sujet dans notre numéro « Hiver 1985 — Printemps 1986 ».)

« Nous devons maintenant nous attacher à tracer les grandes lignes du document que nous voudrions voir résulter de la conférence.

En amorçant cette nouvelle étape de nos travaux, il nous faut tenir compte d'un certain nombre de points. En premier lieu, le document doit être l'expression

d'un consensus. Deuxièmement, il doit pouvoir résister au temps. Comme il nous servira de guide au cours des années à venir, il ne saurait être le simple reflet des préjugés du moment. Troisièmement, il doit aider à maintenir l'élan donné aux processus de désarmement et de développement tout à la fois ou le susciter, selon le cas. Nous devons aborder cette question avec une certaine largeur de vues.

Compte tenu de ces points, nous estimons que la conférence devrait viser l'adoption d'une Déclaration de consensus sur le rapport entre le désarmement et le développement qui rende compte des objectifs à long terme. Point n'est besoin que cette déclaration soit longue. De fait, pour parvenir à un consensus sur cette question complexe, il nous faudra peut-être avoir comme objectif une déclaration qui soit assez courte tout en ayant une grande portée sur le fond.

La déclaration pourrait comporter une introduction faisant état des circonstances, au regard du désarmement comme du développement, qui nous ont dicté la tenue de la conférence à ce moment bien précis, à savoir les disproportions dans les sommes consacrées actuellement aux armements et au développement.

Viendrait ensuite la déclaration proprement dite qui dresserait le cadre conceptuel. On y retrouverait les éléments communs dégagés des vues exprimées par les délégations sur le rapport entre le désarmement et le développement, les conclusions tirées quant aux retombées problématiques des dépenses militaires sur l'économie mondiale ainsi que les différentes approches générales sur lesquelles nous pouvons nous entendre.

À notre avis, la Déclaration doit avoir pour point de départ les éléments de consensus reflétés dans les différentes déclarations faites au cours de nos discussions.

Le point commun de la plupart de ces déclarations, qui doit se refléter dans le document final, est la reconnaissance

du fait que le désarmement et le développement constituent deux processus distincts et fondamentaux que la communauté internationale s'engage à favoriser, même si la relation entre les deux est beaucoup plus complexe que nous l'avons cru jusqu'ici.

Nos discussions ont, je crois, fait ressortir l'importance de la sécurité à l'égard de ces deux processus. . . On reconnaît généralement que, dans ce contexte, la sécurité doit être prise dans son sens large et ainsi englober non seulement les menaces militaires mais les autres également.

Si nous avons bien interprété le débat, ma délégation a le sentiment que l'on se soucie maintenant davantage des effets d'un lien conceptuel trop étroit entre le désarmement et le développement. Pour s'exprimer sans ménagement, comme l'ont fait plusieurs délégations, tout progrès dans le transfert de ressources au développement ne doit pas être subordonné à l'avancement du processus de limitation des armements. Cette idée fondamentale doit, je pense, figurer dans la Déclaration qui découlera de la conférence de Paris.

Nous estimons en outre que les attitudes ont changé en ce qui concerne le principe des transferts directs de ressources du désarmement au développement. Existe-t-il ou non un accord total sur ce point ? Cela reste à voir au cours de nos discussions à venir, mais nous avons la nette impression que l'on reconnaît que ces transferts n'ont rien d'automatique, quelque souhaitables qu'ils puissent paraître aux yeux des délégations. Les transferts sont assujettis aux décisions des pays qui adoptent des mesures de désarmement. Or, si ces décisions tiennent compte des intérêts nationaux, elles ne sont pas prises isolément mais dans le contexte de la situation internationale globale. . .

Le document devra. . . bien faire la part des choses dans son analyse du rôle des pays développés et en développement tout à la fois dans la création des problèmes que nous avons étudiés et dans leur solution, indépendamment de l'importance de ce rôle.

Pour ce qui concerne les importants éléments de la Déclaration axés sur



l'action, nous ne voyons toujours pas de consensus sur les différentes propositions qui ont été mises de l'avant. Il faudrait peut-être laisser mûrir la question jusqu'à la prochaine réunion du Comité préparatoire ou jusqu'à la conférence elle-même.

Ma délégation espère qu'on songera sérieusement à d'autres formules que celle des transferts directs, comme elle l'a suggéré. Nous espérons que la déclaration soit le reflet de l'opinion selon laquelle des mesures comme la réduction des dépenses et des déficits nationaux, en renforçant la position des pays donateurs, constituent peut-être un meilleur moyen de faire consacrer plus de fonds, à la longue, à l'aide au développement que le simple transfert direct des

dépenses militaires, pour aider les pays en développement. . .

Pour conclure, Monsieur le Président, le point du vue et l'appel du Canada se ramènent à ceci : la déclaration finale de la conférence de Paris peut grandement contribuer à la longue à faire comprendre au monde que la sécurité de l'humanité peut être mieux assumée par des progrès plus rapides sur le plan du désarmement et du développement tout à la fois. Mais pour apporter cette contribution, il va sans dire qu'elle doit être issue d'un consensus. Pareil consensus sur un sujet qui est complexe et controversé par définition, ne peut contenter tout le monde. Mais chacun y gagnera si on trouve un nouveau terrain d'entente. Les divergences actuelles peuvent être

aplanies par une déclaration de Paris qui établit, pour la première fois, les principes que la communauté mondiale doit suivre dans l'administration de la relation entre le désarmement et le développement.

Nous aurons tous besoin de plus de temps, au cours des prochains mois, pour poursuivre notre étude des précieuses informations déjà fournies. Nous ne devons pas sortir de cette réunion préparatoire avec l'idée que nous avons mis en branle le processus de rédaction en profondeur; mais nous devons, plutôt, nous disperser, décidés à faire fond sur le processus déjà amorcé pour tracer les grandes lignes du consensus que nous recherchons.

## Les Canadiens et la Force de maintien de la paix dans le Sinaï

À la demande de l'Égypte et d'Israël, le Canada a accepté en avril 1985 de participer à la Force multinationale et d'observateurs (FMO), pour remplacer le contingent australien qui devait s'en retirer en 1986. Le contingent, qui comprend 7 officiers d'état-major, 129 hommes et femmes et 9 hélicoptères *Twin Huey* est situé au quartier général de la Force à El Gorah, dans le nord du Sinaï. Il assure un soutien hélicoptéré à la FMO et se charge notamment d'opérations d'observation et de vérification, de commande et de contrôle, de soutien logistique, de recherche et de sauvetage, d'évacuation pour des raisons médicales et de contrôle de la circulation aérienne.

La Force multinationale et d'observateurs a été mise sur pied en 1981 pour surveiller les dispositions de sécurité du Traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël en 1979. La participation du Canada à la Force contribuera à renforcer l'accord de paix entre l'Égypte et Israël. Fondé sur le principe enchâssé dans la résolution 242 du Conseil de sécurité qui consiste à échanger des territoires contre la paix, le traité entre les deux pays est un exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans la région lorsque les parties en cause y mettent la volonté politique voulue. Le Canada demeure résolu d'aider à la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.



Au cours de sa visite officielle au Moyen-Orient en avril, M. Clark s'est rendu au quartier général à El Gorah. À l'extrême droite se trouve M. Marc Perron, ambassadeur du Canada en Égypte.

Denis Drever



## Lettre adressée à Mme Margaret Laurence

*Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rendu publique, le 19 juin 1986, une lettre qu'il a adressée à Mme Margaret Laurence; en voici le texte :*

« Madame,

J'ai lu votre lettre ouverte concernant d'éventuelles exportations de tritium par le Canada et je me dois de réfuter certaines des allégations trompeuses qu'elle contient. De telles allégations ne sauraient contribuer au débat informé et détaillé auquel il est souhaitable que les questions de politiques gouvernementales donnent lieu. Elles servent seulement à embrouiller l'esprit des gens qui y sont exposés et à les induire en erreur.

Tout d'abord, vous faites des généralisations sur la coopération passée et présente du Canada mais vous ne précisez pas que la politique et les activités du gouvernement canadien dans ce domaine ont sensiblement évolué et ce principalement en réaction à l'usage impropre de la technologie nucléaire canadienne par l'Inde en 1974. Ainsi donc, la coopération nucléaire du Canada ne s'effectue maintenant que dans le cadre d'une politique compréhensive de non-prolifération. Cette politique requiert des États non-dotés d'armes nucléaires qu'ils prennent au niveau international un engagement contraignant de non-prolifération comme condition préalable à toute coopération nucléaire avec le Canada. Ceci peut prendre la forme soit d'une ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) soit d'un engagement équivalent et l'acceptation des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'ensemble des activités nucléaires pacifiques (présentes et futures) de ces États. En outre, tous les partenaires nucléaires du Canada qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires doivent conclure avec lui un accord de coopération nucléaire couvrant spécifiquement le matériel canadien, les matières nucléaires, l'équipement et la technologie d'origine canadienne identifiés avec précision et incorporant un nombre de clauses de non-prolifération et de garanties. Le gouvernement canadien a tiré des leçons de ses expériences dans le domaine nucléaire et ses politiques sont

maintenant parmi les plus contraignantes de tous les fournisseurs nucléaires. C'est en vertu de cette politique qu'il fut mis fin à la coopération nucléaire avec l'Inde, le Pakistan et Taïwan il y a dix ans, et que la coopération avec l'Argentine fut limitée à assurer le support nécessaire au fonctionnement sûr et efficace du réacteur Embalse. La coopération nucléaire du Canada avec la Roumanie et la Corée du Sud s'effectue dans le respect absolu de la politique décrite plus haut. Ces faits étant largement connus, je suis forcé de penser que votre lettre est délibérément trompeuse sur ce point.

Deuxièmement, au cours de ces dernières années, les fonctionnaires du gouvernement canadien ont répondu à de nombreuses demandes d'information notamment du groupe Energy Probe, sur d'éventuelles exportations canadiennes de tritium. Il n'y a jamais eu de la part du gouvernement, ni à ma connaissance de la part de Hydro-Ontario, de tentative visant à nier cette possibilité ou à éviter d'y faire référence. Au contraire, les porte-parole du gouvernement ont toujours maintenu que de telles exportations ne pourraient se faire que dans le cadre général de la politique canadienne de non-prolifération. Il convient de noter à cet égard que le tritium n'est pas identifié dans le Statut de l'AIEA comme une matière nucléaire et qu'il n'est pas assujéti aux garanties de cet organisme. Compte tenu de la nature de ce produit et de son importance minime en termes de prolifération, le gouvernement canadien estime que l'application de garanties au tritium n'est pas justifiée. Il faut toutefois noter que les licences et les permis à l'exportation du tritium ne sont délivrés que si le gouvernement a obtenu l'assurance que le produit ne sera pas utilisé dans la fabrication d'armes nucléaires ou de tout autre dispositif nucléaire explosif. De plus, les porte-parole du gouvernement ont indiqué que des directives précises régissant l'évaluation des demandes d'exportation de tritium étaient actuellement en cours de préparation et seraient soumises à l'approbation des ministres. Ces directives ont fait l'objet d'une annonce officielle de la Commission de contrôle de l'énergie atomique (CCEA) le 14 mars 1986, bien avant qu'Hydro-Ontario ne présente une requête d'exportation.

Les allégations, implicites et explicites, contenues dans votre lettre à cet égard sont donc également injustifiées.

Enfin et surtout, vous déclarez dans votre lettre « qu'on s'attend que le principal bénéficiaire de nos exportations (de tritium) soit l'armée américaine » et que de plus, « rien ne pourra empêcher l'URSS, d'autres États dotés d'armes nucléaires et même des terroristes de finir par s'en procurer ». Cette affirmation est dénuée de tout fondement. Comme je l'ai déjà indiqué, aucun permis d'exportation de tritium ne sera émis sans que le gouvernement ne se soit au préalable assuré que cette matière ne sera pas utilisée dans la manufacture d'armes nucléaires ou de tout autre explosif nucléaire. Les directives de mars 1986 émises par la CCEA sont claires à ce sujet. De plus, je crois savoir que, contrairement à ce que vous affirmez, l'armée américaine n'est pas légalement tenue de pourvoir aux besoins du marché en tritium; en fait, le tritium est fourni à l'armée américaine par le département de l'Énergie qui répond également aux besoins commerciaux. Nous avons reçu des fonctionnaires américains l'assurance que l'usine d'Oak Ridge, où le tritium est manufacturé aux États-Unis, a des stocks amplement suffisants pour pourvoir à tous les besoins. Une fois encore, votre lettre me paraît erronée et trompeuse.

Le lien que vous persistez à faire entre le tritium canadien et l'armement n'est pas seulement incorrect; il est également trompeur. Les applications commerciales, médicales et scientifiques du tritium contribuent à la santé et au bien-être des individus aussi bien qu'à celui des populations en général. Le tritium facilite l'usage d'objets à but sécuritaire tels que cadrans d'instruments, panneaux-indicateurs de sortie, dispositifs de repérage d'urgence servant à orienter les avions commerciaux et les ambulances aériennes. Les avantages que les isotopes radioactifs en général offrent à la médecine moderne sont bien connus et la recherche sur la fusion permettra de mettre au point une nouvelle source d'énergie dont l'humanité tout entière tirera profit.

Hydro-Ontario fait l'objet, dans votre lettre, d'un nombre de critiques qu'elle saura, je crois, mieux que moi réfuter. Je peux toutefois vous assurer que les fonctionnaires de mon ministère ont toujours trouvé les représentants d'Hydro-



Ontario bien informés, ouverts et prêts à répondre à leurs questions portant sur les activités de cette société touchant au tritium.

En conclusion, il me semble que le gouvernement canadien a répondu d'une façon opportune et efficace à l'évolution de la conjoncture industrielle et technologique ainsi qu'aux possibilités de débouchés qui s'offraient aux entreprises canadiennes en appliquant de manière appropriée sa politique de non-prolifération nucléaire aux exportations éventuelles de tritium. Cette politique, développée et appliquée de manière consistante par des gouvernements successifs depuis 1965 est conçue de façon à s'assurer que les exportations nucléaires canadiennes, y compris le tritium, ne soient pas utilisées pour fabriquer des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Joe Clark »

## **Emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Irak et l'Irak**

*Voici le texte de la déclaration canadienne sur l'emploi d'armes chimiques dans la guerre entre l'Irak et l'Irak, faite à la Conférence sur le désarmement le 25 mars, par M. Arsène Després, conseiller auprès de la mission permanente du Canada à Genève.*

« Les participants à la Conférence savent sans doute que le Secrétaire général des Nations Unies a informé le Conseil de sécurité, sur la base des constatations d'une équipe d'enquête internationale envoyée par ses soins dans la région, qu'il a obtenu confirmation d'un nouveau recours aux armes chimiques dans la guerre du Golfe. Le 21 mars, le président du Conseil de sécurité a publié au nom de celui-ci, une déclaration dans laquelle il condamne sévèrement cette persistance dans l'emploi d'armes chimiques en violation du Protocole de Genève de 1925. Dans cette déclaration, le Conseil de sécurité demande également que soient observées à la lettre les dispositions du Protocole. Il s'agit là d'une troisième confirmation du genre de l'utilisation d'armes chimiques au cours de cette guerre. Cette fois, ce sont

les forces de l'Irak qui s'en sont servi contre celles de l'Iran. Cette nouvelle devrait jeter la consternation dans la communauté internationale tout entière. . .

Monsieur le Président, il est de notoriété publique que le Canada porte un intérêt particulier et consacre beaucoup d'efforts à la question de l'examen des allégations d'emploi d'armes chimiques. Au cours de la 40<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, a remis au Secrétaire général un guide pour l'examen des allégations d'emploi d'armes chimiques ou biologiques. C'est précisément pour aider aux enquêtes du genre de celles qui viennent de s'achever que ce guide a été également présenté à la Conférence le 11 mars et aussi pour servir plus tard dans le contexte d'un régime de vérification s'inscrivant dans la convention sur les armes chimiques en voie de négociation. Le Canada félicite le Secrétaire général d'avoir à nouveau pris l'initiative de faire enquête sur les plus récentes allégations d'emploi d'armes chimiques.

Signataire du Protocole de Genève de 1925 interdisant le recours aux armes chimiques, le Canada est fermement opposé à l'utilisation de telles armes. Nous demandons à tous les signataires du Protocole de 1925, y compris les deux parties en présence dans la guerre du Golfe, de respecter leurs engagements conventionnels. Nous condamnons résolument toute mesure qui a été ou pourrait être prise en violation de cet accord. En adoptant cette position, le gouvernement du Canada ne cherche aucunement à prendre parti dans cette guerre tragique, à laquelle il faudrait mettre fin au plus tôt par la voie d'un règlement négocié conformément à la résolution 582 du Conseil de sécurité. Notre souci est de maintenir et de renforcer l'autorité et l'intégrité des accords internationaux.

Nous appréhendons aussi toute action qui aurait pour effet de miner les efforts déployés dans cette enceinte pour arriver à un accord d'interdiction complète des armes chimiques, qui soit à la fois vérifiable et universellement appliqué. Les preuves fournies de l'utilisation récente d'armes chimiques devraient nous faire prendre conscience encore plus de l'urgence d'achever cette tâche prioritaire. Nous espérons que la communauté internationale sera unanime à condamner, à l'avenir, tout recours à ces armes, définies par voie d'accord comme des armes de destruction massive que l'on devrait s'abstenir d'utiliser. »

## **Consultations du Canada avec le Japon et la Chine sur le contrôle des armements et le désarmement**

*Le 17 mars, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :*

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé qu'une délégation de hauts fonctionnaires est partie le 17 mars pour la Chine et le Japon afin d'engager des consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement. Ces consultations porteront sur une vaste gamme de questions, notamment sur les travaux des Nations Unies et de la Conférence de Genève sur le désarmement où les trois pays sont représentés. Le Canada attache une grande importance à ce genre de consultations avec ces grands États de la région du Pacifique, qui devraient dorénavant se tenir tous les ans.

À Tokyo, les consultations auront lieu les 19 et 20 mars. Au cours de sa visite au Canada en janvier dernier, le Premier ministre japonais Nakasone a convenu avec le Premier ministre Mulroney que leurs collaborateurs respectifs tiendraient des consultations régulières sur ces questions et que les premières auraient lieu avant la rencontre du Sommet économique prévue à Tokyo en mai. Le Canada considère ces consultations comme importantes pour ses relations bilatérales avec le Japon, qui est un de ses partenaires au Sommet économique et une puissance non dotée d'armes nucléaires.

À Beijing, les consultations se tiendront les 24 et 25 mars. Elles auront lieu dans le cadre d'un accord visant à renforcer le processus consultatif entre les deux pays. Les consultations sur le contrôle des armements et le désarmement sont particulièrement importantes, étant donné que la Chine est l'une des cinq puissances dotées d'armes nucléaires et qu'elle est membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

## Programme canadien pour l'Année internationale de la paix

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rendu publics le 6 mars les détails du programme canadien pour l'Année internationale de la paix (AIP).

Au nombre des activités et des mesures spéciales prévues par le gouvernement canadien à cette occasion, on compte notamment :

— Le versement d'une contribution de 10 000 \$ au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Année internationale de la paix.

Cette somme constitue une tranche de la contribution globale de 100 000 \$ annoncée le 31 octobre 1985, qui sera versée par le Canada au titre de la Campagne mondiale des Nations Unies pour le désarmement. Il s'agit d'une des plus importantes contributions versées au Fonds d'affectation spéciale en vue de financer les activités entreprises par le Secrétariat des Nations Unies pour marquer l'Année internationale de la paix.

— Une tournée pan-canadienne de M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, du 14 avril au 2 mai.

M. Roche s'entretiendra de l'Année internationale de la paix ainsi que des rapports entre le désarmement et le développement avec les membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements et avec des Canadiens s'intéressant à ces questions.

— La publication d'un recueil d'essais dans lesquels des personnalités canadiennes font part de leurs réflexions sur les grands thèmes de l'Année internationale de la paix.

Ce recueil, préparé dans le but de susciter la réflexion sur les conditions fondamentales de la paix dans le monde contemporain, tel qu'il a été proposé par les Nations Unies, sera publié à l'automne 1986 et présenté aux Nations Unies à titre de contribution particulière du Canada à l'Année internationale de la paix. L'ouvrage sera par ailleurs largement diffusé au Canada.

— Un concours d'essais destinés au public canadien, sur le thème « Qu'est-ce que la paix et comment puis-je y contribuer? » et un concours d'affiches sur l'Année internationale de la paix.



L'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche, prenant la parole lors d'une tribune libre à Saskatoon, le 27 avril.

Saskatoon Star-Phoenix

Les gagnants se verront offrir un voyage à New York pour visiter les Nations Unies. Ce concours est organisé par l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU), grâce à une subvention du Fonds du désarmement du ministère des Affaires extérieures. Les demandes de renseignements doivent être adressées à l'ACNU, pièce 808, 63, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1P 5A5 (tél. : (613) 232-5751).

— L'émission d'un timbre commémoratif par la Société canadienne des postes, à l'automne 1986, pour marquer l'Année internationale de la paix. La Société des postes fournira prochainement plus de détails à ce sujet.

— La priorité donnée, dans l'utilisation du Fonds du désarmement, aux projets directement liés aux objectifs de l'AIP et qui répondent aux critères du fonds.

Le Fonds du désarmement, qui s'élevait à plus de 500 000 \$ pour l'année financière 1985-1986, favorisera un débat pondéré sur les questions de contrôle des armements et de désarmement.

M. Clark a indiqué que le gouvernement du Canada appuie les grands objectifs de l'Année internationale de la paix, notamment : les mesures d'encouragement adoptées par les Nations Unies et les États membres pour promouvoir la paix et la sécurité conformément à la Charte des Nations Unies; le renforcement du système des Nations Unies en tant que principal organisme international voué à la promotion de la paix; et la focalisation de l'attention sur les conditions fondamentales de la paix dans le monde contemporain. Le Canada est l'un des coauteurs de la Résolution sur l'Année internationale de la paix, qui a reçu le consentement unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1985. La Résolution sur l'AIP reconnaît le caractère multidimensionnel de la paix dans la mesure où cette notion comprend non seulement la prévention de la guerre, mais également l'amélioration de la qualité de la vie, les libertés et droits fondamentaux de la personne, la satisfaction des besoins humanitaires, le développement international, la protection de l'environnement et d'autres questions. M. Clark a rappelé que le Canada avait toujours insisté sur le rôle des Nations Unies et de la Charte pour favoriser la paix et la sécurité internationales et qu'il continuerait à œuvrer dans ce sens, non seulement en 1986, mais dans les années à venir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également souligné que l'éventail des activités entreprises au Canada dans le cadre de l'Année internationale de la paix reflète la volonté constante du gouvernement de favoriser la paix et d'accroître la sécurité internationale. Il a ajouté que le gouvernement continuerait d'en faire l'une de ses principales priorités.

M. Clark a précisé en outre que les différents ministères fédéraux s'inspireront des thèmes de l'AIP pour organiser leurs activités en 1986.



# Proclamation de l'Année internationale de la paix

*CONSIDÉRANT* que l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité de proclamer solennellement l'Année internationale de la paix le 24 octobre 1985, quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies,

*CONSIDÉRANT* que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies offre une occasion unique de réaffirmer l'appui et l'attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies,

*CONSIDÉRANT* que la paix constitue un idéal universel et que travailler pour la paix est l'objectif premier des Nations Unies,

*CONSIDÉRANT* que la promotion de la paix et de la sécurité internationales implique une action constante et positive des États et des peuples pour la prévention de la guerre, l'élimination des diverses menaces à la paix — y compris la menace nucléaire —, le respect du principe du non-recours à la force, la solution des conflits et le règlement pacifique des différends, l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance, le désarmement, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, le développement, la promotion et l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la décolonisation dans l'esprit du principe d'autodétermination, l'élimination de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, l'amélioration de la qualité de la vie, la satisfaction des besoins de l'humanité et la protection de l'environnement,

*CONSIDÉRANT* que les peuples doivent vivre ensemble dans la paix et pratiquer la tolérance et qu'il a été reconnu que l'éducation, l'information, la science et la culture peuvent aider à atteindre cet objectif,

*CONSIDÉRANT* que l'Année internationale de la paix vient à point nommé relancer la réflexion et l'action en faveur de la paix,

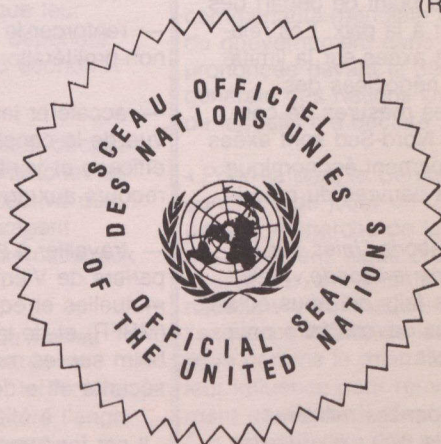
*CONSIDÉRANT* que l'Année internationale de la paix offre aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres l'occasion d'exprimer de manière concrète l'aspiration commune de tous les peuples à la paix,

*CONSIDÉRANT* que l'Année internationale de la paix offre l'occasion non seulement de célébrer, mais aussi de réfléchir et d'agir, de façon systématique et novatrice, en vue d'atteindre les buts des Nations Unies,

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**PROCLAME SOLENNELLEMENT** l'année 1986 Année internationale de la paix et demande à tous les peuples de s'associer à l'Organisation des Nations Unies pour mener une action résolue de sauvegarde de la paix et de l'avenir de l'humanité.

Adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1985  
(Résolution 40/3)



Javier Pérez de Cuéllar  
Secrétaire général

Jaime de Piniés  
Président de la quarantième session  
de l'Assemblée générale



## Lueurs d'espoir : Le Canada et l'Année internationale de la paix

Voici des extraits d'une allocution portant sur le thème de l'Année internationale de la paix, prononcée par l'ambassadeur canadien au désarmement, M. Douglas Roche, le 10 mars dernier, à Edmonton.

« Les Nations Unies ont proclamé 1986 Année internationale de la paix. Qu'est-ce que cela signifie ? Et qu'est-ce que cela signifie pour le Canada ?

L'Année internationale de la paix est essentiellement un défi lancé aux gouvernements et aux peuples du monde afin de les amener à mieux se concentrer sur les multiples dimensions de la paix — le règlement des différends, le développement économique et social, les droits de l'homme, l'élimination de la discrimination raciale, ainsi que les questions traditionnelles du désarmement et du contrôle des armements.

La paix ne peut plus être définie comme l'absence de guerre, même si la prévention d'une guerre nucléaire se situe au premier rang des priorités.

La paix ne consiste pas simplement à réduire les armements, même si les mesures de désarmement sont essentielles.

La paix consiste aussi à assurer la sécurité à l'humanité, de sorte que les peuples du monde entier puissent vivre à l'abri de la menace d'une guerre, sans crainte de violations des droits de l'homme, et libres de disposer d'eux-mêmes pour parvenir au progrès économique et social.

La paix est donc un objectif merveilleux à de nombreux égards.

Il ne faut pas s'attendre à ce que cet objectif soit atteint d'ici le 31 décembre 1986. Ce n'est pas le but de l'Année internationale de la paix dont l'idée est plutôt de faire progresser les grandes questions internationales à l'ordre du jour, tout en continuant de faire du monde une communauté unie et de resserrer les liens entre tous les peuples.

La prise de conscience du fait que la planète est un territoire commun, avec des risques communs, mais aussi des possibilités communes, constitue le véritable message de l'Année internationale

de la paix. Elle fait de la paix un système de valeurs. Cela est un net progrès dans la pensée mondiale. Et ce progrès constitue une lueur d'espoir pour l'humanité qui a été trop longtemps désemparée et frustrée dans sa quête d'une sécurité durable pour l'homme.

En co-parrainant la résolution des Nations Unies qui fait de 1986 l'Année internationale de la paix, le Canada a démontré toute l'importance que la paix représente pour les intérêts dans le monde actuel.

C'est comme si la politique mondiale tournait autour de deux axes — les relations Est-Ouest et les relations Nord-Sud.

Les relations Est-Ouest ont été marquées par 40 ans de tensions, de course effrénée aux armements et de mésentente croissante. La définition des relations Est-Ouest repose maintenant sur les redoutables arsenaux nucléaires destructifs des deux superpuissances.

Les relations Nord-Sud ont été caractérisées par des décennies de privations — famine, exode et maladie. La définition des relations Nord-Sud repose aujourd'hui sur les écarts prononcés entre les ressources et les possibilités d'une petite minorité privilégiée vivant dans la prospérité, et celles d'une vaste majorité vivant dans le complet dénuement.

La gestion de ces deux groupes de relations constitue le point de départ des efforts qui mèneront à la paix. Les relations Est-Ouest sont axées sur la limitation et la réduction négociées des armements et sur les mesures de confiance; les relations Nord-Sud sont axées sur le sain développement économique des nations les plus pauvres du monde.

Le *Rapport des Nations Unies sur la situation sociale dans le monde, 1985*, nous révèle certains faits qui nous éclairent sur ce que nous devons faire pour atteindre ces objectifs :

— En 1984, les dépenses militaires mondiales ont été de 800 milliards de dollars — approximativement 130 \$ par personne (homme, femme ou enfant), ce qui équivaut à un peu plus du revenu

moyen dans de nombreux pays en développement.

— En 1980, les dépenses militaires des pays développés ont été dix fois plus importantes que le budget de la santé des pays en développement.

— Le prix d'un seul sous-marin nucléaire correspond au budget de l'éducation de 23 pays en développement où l'on compte 160 millions d'enfants d'âge scolaire.

Le contrôle des armements est une question très complexe, technique et avant tout politique. S'il est facile de préconiser l'élimination des armes nucléaires dans le monde — plusieurs propositions ont été faites depuis le Plan Baruch de 1946, il est très difficile de trouver un moyen de négocier une réduction à des niveaux acceptables fondée sur l'égalité et la sécurité égale.

Le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan ont pris une importante initiative en ce sens lors de leur rencontre au Sommet en novembre 1985. Dans leur déclaration commune, les leaders ont convenu qu'« il est impossible de gagner une guerre nucléaire et qu'il faut l'éviter à tout prix ». De même, ils ont recensé plusieurs efforts à faire dans l'intérêt commun des États-Unis et de l'URSS, notamment :

— accélérer les travaux menés dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et l'espace, qui ont débuté en mars 1985;

— renforcer le Traité sur la non-prolifération;

— accélérer les efforts mondiaux en vue de la conclusion d'une convention efficace et vérifiable interdisant le recours aux armes chimiques;

— travailler à l'issue positive des pourparlers de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) et de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe.

Il est fondamental d'établir et de maintenir un dialogue politique au plus haut niveau afin de créer un terrain d'entente entre l'Est et l'Ouest.



Cette approche a toujours tenu une place essentielle dans la politique étrangère du Canada. À la fin de sa tournée des diverses capitales mondiales en 1983, l'ex-premier ministre Pierre Trudeau avait suggéré dix principes à la base des liens communs entre l'Est et l'Ouest :

— Les deux reconnaissent l'impossibilité de gagner un conflit nucléaire.

— Les deux conviennent qu'une guerre nucléaire ne devrait jamais être déclenchée.

— Les deux souhaitent s'affranchir des risques d'une guerre accidentelle ou d'une attaque surprise.

— Les deux reconnaissent le danger inhérent aux armes déstabilisatrices.

— Les deux comprennent la nécessité de disposer de techniques améliorées pour gérer les crises.

— Les deux alliances sont conscientes des conséquences funestes qu'entraînerait le fait d'être la première à lancer une attaque.

— Les deux ont intérêt à accroître leur sécurité et à en réduire les coûts.

— Les deux ont intérêt à prévenir la prolifération des armes nucléaires dans les autres pays, souvent appelée prolifération horizontale.

— Les deux en sont arrivés prudemment à reconnaître leurs intérêts mutuels et légitimes au chapitre de la sécurité.

— Les deux comprennent que leur sécurité stratégique ne peut dépendre de la défaillance politique ou économique de l'autre.

Ces principes, reflétés dans la déclaration au Sommet de MM. Gorbatchev et Reagan, élargissent la perspective des relations Est-Ouest et encouragent l'intensification des efforts internationaux en vue d'une paix durable.

Dans le premier discours qu'il a fait immédiatement après son entrée en fonction en septembre 1984, le Premier ministre Brian Mulroney a réitéré l'engagement du gouvernement canadien, à savoir s'efforcer au sein des tribunes multilatérales mondiales de réduire les tensions, d'apaiser les conflits et de



Logo de l'Année internationale de la paix.

créer les conditions propices à une paix durable. Il a déclaré :

« Nous devons travailler sans relâche pour écarter la menace d'une guerre. Les négociations doivent être poursuivies, aussi frustrantes ou aussi fastidieuses qu'elles puissent être. . . . Jamais l'exercice de la volonté politique n'aura été plus important, car il y va de la vie de nos enfants et de l'humanité tout entière.

Et il a ajouté :

« Même si nous accomplissons des merveilles ici au Canada, je n'aurai pas réalisé mon désir le plus cher si, sous ma direction, le Canada ne contribue pas à réduire la menace de guerre et à accroître les perspectives de paix. »

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a fait part à la communauté mondiale de l'engagement du gouvernement dans l'allocution qu'il a prononcée devant la 39<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de laquelle il a déclaré :

« Pour sa part, le Canada est décidé à continuer de jouer un rôle de chef de file dans la recherche de la paix et du désarmement. Nous croyons que la course aux armements nucléaires menace la vie de chaque Canadien et l'existence même de la société. Des pays comme le mien doivent user de leur influence pour renverser ce mouvement et réduire le danger de destruction. Cet objectif sera une priorité constante de la politique extérieure du Canada. »

Le Canada a toujours fait preuve d'un

engagement constructif et actif vis-à-vis des principales questions mondiales. M. Clark l'a du reste souligné dans l'avant-propos du Livre vert du gouvernement sur la politique extérieure :

« À San Francisco, nous avons participé à la création des Nations Unies. Nous étions à Bretton Woods au moment de la confection du système monétaire de l'après-guerre. Nous étions aussi à La Havane et à Genève quand le système commercial international a été mis sur pied. Et nous nous sommes employés depuis à améliorer l'ordre international — Lester Pearson et le maintien de la paix, Howard Green et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, Paul Martin et l'adhésion de nouveaux États indépendants aux Nations Unies, Pierre Trudeau et la coopération entre le Nord et le Sud, et entre l'Est et l'Ouest. »

Les Nations Unies ont proclamé 1986 Année internationale de la paix. Néanmoins, chaque année doit être une année d'efforts consacrés à la paix, et le Canada continuera de réclamer et d'explorer des moyens viables de mettre fin à la dissémination des armes nucléaires, dans le but et dans l'esprit exposés dans le discours du Trône de 1984 :

« Il nous faudra de la patience et de la persévérance car, dans cette entreprise, le moindre progrès vaut qu'on lui consacre les plus grands efforts. »

Ainsi, le Canada continue, avec ses alliés, à s'efforcer d'influencer les négociations bilatérales de façon positive et constructive, afin de parvenir à des réductions radicales des armes nucléaires. De nombreux efforts méconnus du public sont déployés à cette fin. Bien qu'il n'y ait place, à la table des négociations à Genève, que pour les deux superpuissances, le Canada souligne sans cesse que la conduite de ces négociations aura des conséquences pour chaque nation du monde. Les négociations en cours — avec ce qu'elles comportent de propositions et de contre-propositions — montrent l'étendue et la complexité des vastes systèmes d'armes nucléaires dont disposent les deux parties. Même s'il semble qu'il y ait encore un long chemin à parcourir avant d'arriver à un accord, les observateurs les plus chevronnés font maintenant preuve d'un optimisme prudent.

La proclamation de l'Année internationale de la paix par l'Assemblée générale



des Nations Unies dépasse les questions plus traditionnelles du désarmement et du règlement pacifique des différends. Elle reconnaît que les efforts en vue d'améliorer les conditions de vie des peuples du monde entier et l'environnement peuvent apaiser les tensions et donc promouvoir la paix dans le monde.

Il est certain que l'inégalité flagrante entre les riches et les pauvres est une source potentielle d'instabilité; que l'incarcération, la torture et l'assassinat de personnes par leur propre gouvernement ou des gouvernements étrangers engendrent l'amertume et la violence; que la désertification de vastes parties de l'Afrique risque de forcer des communautés entières à se déplacer dans le territoire d'autres communautés, ce qui pose des risques graves de conflits.

Depuis de nombreuses années, le Canada fait des efforts considérables pour réduire ces problèmes, et il continuera à rechercher avec insistance des solutions à long terme.

Par ses programmes d'aide au développement, le Canada reconnaît le devoir humanitaire qu'il a de venir en aide aux personnes pauvres, illettrées et misérables du monde; il reconnaît également les avantages qu'une prospérité plus largement partagée représente pour notre bien-être économique. Nous sommes déterminés à faire progresser, d'un certain nombre de manières, le règlement des questions qui préoccupent les pays moins développés, à savoir :

- une meilleure définition, grâce aux discussions en cours à la Banque mondiale et au FMI, de la croissance et de l'adaptation dans les pays en développement;
- le renforcement du système commercial international par la promotion d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales;
- la participation aux discussions spéciales des Nations Unies sur les problèmes de développement de l'Afrique;
- le renforcement des mécanismes internationaux de négociation économique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); et
- l'amélioration de la formulation des politiques agricoles internationales et les

efforts pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que le Programme alimentaire mondial.

Le Canada aide également à protéger les droits de la personne en participant aux activités de la Commission des droits de l'homme (actuellement en session à Genève), du Conseil économique et social et de la Troisième commission de l'Assemblée générale. Le travail se poursuit en vue de permettre au Canada de ratifier la Convention internationale contre la torture. Nous avons été particulièrement encouragés par les récents événements politiques survenus au Guatemala, à Haïti et aux Philippines; cela laisse prévoir de nouvelles politiques et un plus grand respect des droits des habitants de ces pays.

Le Canada s'efforce depuis longtemps de persuader les autorités sud-africaines que l'*apartheid* est un régime injuste et à courte vue. En juillet dernier, le gouvernement a annoncé une série de mesures destinées à intensifier les pressions exercées sur l'Afrique du Sud et à faire savoir à ce pays que nous étions profondément déçus qu'il ne mette pas fin à la discrimination raciale institutionnalisée. Le Premier ministre Mulroney a joué un rôle clé dans l'élaboration du plan d'action du Commonwealth lors de la dernière réunion des chefs de gouvernement de cette organisation. Nous utilisons tous les moyens possibles pour presser le gouvernement sud-africain de trouver le courage de mettre de côté ce système injuste et rétrograde. Le révérend Edward Scott, primat de l'Église anglicane du Canada, est membre du groupe de personnalités éminentes qui cherche à établir un dialogue plus ouvert avec l'Afrique du Sud en vue d'éviter une tragédie d'envergure.

Depuis plus d'une décennie, le Canada est à l'avant-garde des efforts internationaux déployés en vue d'améliorer la gestion de l'environnement naturel universel, mais nous voyons encore les résultats désastreux de l'insouciance des hommes. Les pluies acides causent des dommages à nos forêts et à la vie dans nos lacs; le Sahara conquiert, de manière perceptible, les terres jusque-là fertiles du Sahel; les villes sont souillées par la fumée et empoisonnées par de l'eau imbuvable. Les efforts en vue de combattre les dommages causés à l'environnement doivent reposer sur le principe réaliste selon lequel des

mesures doivent être prises dès maintenant, même s'il s'agit d'un problème à long terme.

Grâce à la collaboration internationale en vue de réduire la pollution dans la Méditerranée et à la signature, en juin dernier, d'un protocole international concernant les émissions d'anhydride sulfureux, des progrès ont été réalisés récemment. En 1986, nous continuerons à combattre les pluies acides et la pollution des Grands lacs. À la Commission économique pour l'Europe, des discussions se poursuivent en vue de réduire les émissions d'oxyde nitreux provenant des industries, des centrales électriques et des véhicules automobiles. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des négociations sont en cours sur un protocole international pour la protection de la couche d'ozone qui entoure la terre. La Commission mondiale de l'environnement et du développement visitera le Canada du 22 au 31 mai pour étudier les problèmes environnementaux et les meilleures façons de les résoudre. Les groupes et les particuliers auront alors l'occasion de lui exposer leurs vues.

Pour de nombreux Canadiens, la proclamation de l'AIP n'a fait que confirmer ce qu'ils savaient déjà. Cette décision nous aura rappelé que la paix sans le développement n'est pas la paix, que la paix sans l'égalité et l'harmonie entre les races n'est pas la paix, et que la paix sans un niveau de vie acceptable n'est pas la paix.

C'est, par conséquent, par l'ampleur de ses programmes — de l'aide au développement et de la défense active des droits de la personne à la protection de l'environnement et à la promotion d'un meilleur niveau de vie pour l'ensemble de la population canadienne et donc, pour les populations du monde entier — que le Canada peut apporter une contribution utile à la paix.

L'esprit, l'enthousiasme et la volonté d'agir suscités par l'AIP doivent être maintenus au cours des années à venir si nous voulons véritablement instaurer la paix sur la planète.

Le Canada et les Canadiens peuvent faire de l'AIP le catalyseur de leurs démarches continues pour la paix. Si nous parvenons à insuffler à d'autres notre espérance et notre foi en une humanité pacifique, nous aurons accompli une grande œuvre. »



## Un timbre-poste pour marquer 1986 comme Année internationale de la paix

La Société canadienne des postes a annoncé le 10 avril qu'un dessin stylisé d'une colombe, planant au dessus de la terre, sera reproduit en relief sur un timbre-poste dont l'émission le 16 septembre prochain marquera la proclamation de l'année 1986 par les Nations Unies, comme l'Année internationale de la paix. L'honorable juge René J. Marin, président du conseil d'administration de

la Société canadienne des postes, a noté que la proclamation « offre l'occasion non seulement de célébrer, mais aussi de réfléchir et d'agir, de façon systématique et novatrice, en vue d'atteindre les buts des Nations Unies ».

Le design du timbre-poste, œuvre de l'artiste montréalais Carole Jeghers, fait voir une colombe planant dans l'espace,

semblant protéger notre planète de ses ailes déployées.

Ce timbre-poste de 0,34 \$ sera imprimé en lithographie de cinq couleurs avec impression en relief et sera tiré à 14 millions d'exemplaires par l'imprimeur torontois Ashton-Potter Limited.

## Tournée pan-canadienne de l'Ambassadeur au désarmement

Le 8 avril 1986 le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

« Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a rendu public aujourd'hui les détails de la tournée pan-canadienne que doit faire du 14 avril au 2 mai l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, dans le cadre du Programme canadien pour l'Année internationale de la paix (AIP) que M. Clark avait annoncé le 6 mars.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que M. Roche se rendra dans chaque province du Canada pour s'entretenir de la question des rapports entre le désarmement et le développement et l'Année internationale de la paix avec les membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements et avec des Canadiens qui s'intéressent à ces questions. Ces consultations font partie des préparatifs du Canada en vue d'une conférence internationale sur les rapports entre le désarmement et le développement, qui doit avoir lieu à Paris du 15 juillet au 2 août. Cette grande tournée, a dit M. Clark, offrira l'occasion d'un fructueux échange de vues sur ces questions entre le gouvernement du Canada et les Canadiens qui s'y intéressent.

Pendant sa tournée, l'Ambassadeur au désarmement prendra la parole sur les thèmes de l'Année internationale de la paix au cours d'une série de réunions publiques.

## La Monnaie royale canadienne émet la pièce en or de 100 \$ commémorative de l'AIP

M. Robert J. Huot, vice-président du marketing à la Monnaie royale canadienne a inauguré aujourd'hui la 11<sup>e</sup> émission de la pièce commémorative de 100 \$ en or au cours de la Conférence annuelle de l'Association numismatique américaine. La pièce de monnaie commémore « l'Année internationale de la Paix » et sera disponible jusqu'au 30 novembre 1986.

Un des objectifs de l'Année internationale de la Paix est de faire progresser les grandes questions internationales à l'ordre du jour, tout en continuant de faire du monde une communauté unie et de resserrer les liens entre tous les peuples. Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, s'est dit « particulièrement ravi que la Monnaie royale canadienne ait choisi de commémorer l'Année internationale de la Paix avec l'émission d'une nouvelle pièce d'or de 100 \$.

Le motif qui orne la nouvelle pièce est l'œuvre de l'artiste torontoise de renommée internationale Dora de Pédry-HUNT

et représente une branche de feuilles d'érable entrelacée à une branche d'olivier, symboles du Canada et de la paix. Les mots « Peace »—« Paix » forment un cercle superposé au motif.

L'avvers de la pièce est à l'effigie de la reine Élisabeth II, réalisée par Arnold Machin.

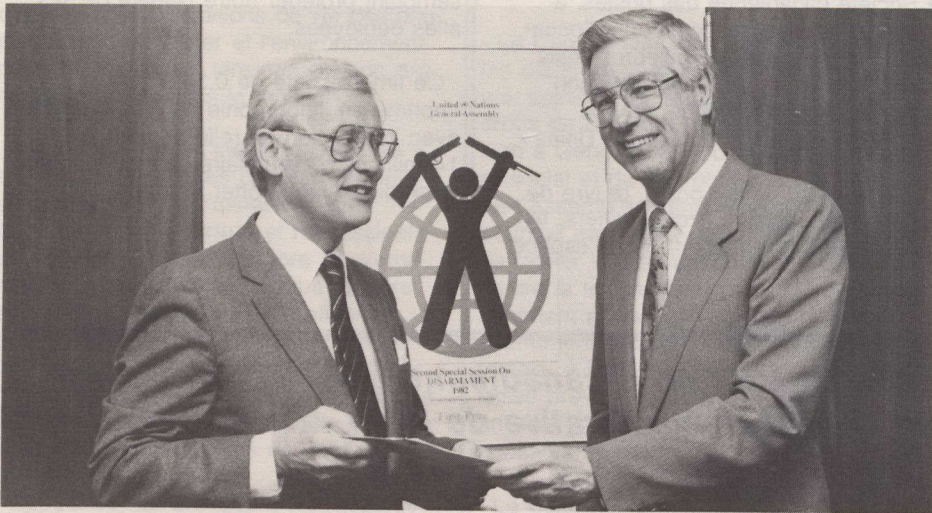
La pièce en or 22 carats contient une demie-once troy d'or pur. Son diamètre est de 27 mm, son épaisseur de 2,15 mm et son poids de 16,965 g.

La frappe de la pièce a été limitée à 100 000 et son prix de vente établi à 325 \$ (CAN) ou 245 \$ (US).

Les commandes postales doivent être adressées à la Monnaie royale canadienne, boîte postale 455, Succursale A, Ottawa, Ontario, K1N 9G3, et seront acceptées jusqu'au 30 novembre 1986 ou jusqu'à l'épuisement des stocks. La pièce est également disponible chez les détaillants de pièces de monnaie.



## Le Canada contribue 100 000 \$ à la Campagne mondiale pour le désarmement



Des fonctionnaires de l'État présentaient dernièrement aux Nations Unies trois chèques totalisant 100 000 \$, lesquels constituaient la part du Canada aux objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement pour l'année 1985. Cette contribution a été annoncée le 31 octobre 1985, par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle constitue la troisième cotisation de 100 000 \$ du Canada au profit de la Campagne. La photo du haut nous montre M. Jan Martenson (à gauche), secrétaire général adjoint du département des Affaires du désarmement des Nations Unies, recevant un chèque de 50 000 \$ des mains de M. H. David Peel, directeur général, Bureau de la sécurité internationale et du contrôle des armements, du ministère des Affaires extérieures, le 15 mai 1986. Cette somme servira à la publication de l'Annuaire du désarmement des Nations Unies. Dans la photo du milieu, on voit M. H. Thierry (à gauche), directeur adjoint de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement (UNIDIR) à Genève, acceptant un chèque de 40 000 \$ que lui présentait, le 9 avril dernier, M. J. Alan Beesley, ambassadeur du Canada à la Conférence sur le désarmement. Cet argent sera affecté à la recherche dans le domaine de la vérification. La photo du bas nous montre M. V.A. Ustinov (à gauche), secrétaire général adjoint des Affaires du conseil de politique et de sécurité des Nations Unies, recevant un chèque de 10 000 \$ le 21 février, des mains de M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies. Cette cotisation, destinée au Fonds de fiducie volontaire pour l'Année internationale de la paix, servira aux activités entreprises par les Nations Unies durant l'AIP.



Logo de la Campagne mondiale pour le désarmement



## Liste des accords internationaux relatifs au désarmement et au contrôle des armements, dont le Canada est signataire ou auxquels il est partie

### DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Accord Rush-Bagot de 1817 (Royaume-Uni – États-Unis).  
Signé et entré en vigueur le 29 avril 1817  
Négocié au lendemain de la Guerre de 1812, cet accord a conduit à la réduction, la limitation et l'égalisation des forces navales dans les Grands Lacs. C'est le premier accord de notre époque en matière de désarmement. Il a considérablement contribué à l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis et à la création d'une frontière non dotée d'armes.
2. Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphixiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques  
Signé le 17 juin 1925  
Ratifié le 6 mai 1930  
Entré en vigueur (au Canada)  
le 6 mai 1930
3. Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau  
Signé le 8 août 1963  
Ratifié le 28 janvier 1964  
Entré en vigueur (au Canada)  
le 28 janvier 1964
4. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes  
Signé le 27 janvier 1967  
Ratifié le 10 octobre 1967  
Entré en vigueur (au Canada)  
le 10 octobre 1967
5. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires  
Signé le 23 juillet 1968  
Ratifié le 8 janvier 1969  
Entré en vigueur (au Canada)  
le 5 mars 1970
6. Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol  
Signé le 11 février 1971  
Ratifié le 17 mai 1972  
Entré en vigueur (au Canada)  
le 18 mai 1972
7. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines, et sur leur destruction  
Signée le 10 avril 1972  
Ratifiée le 18 septembre 1972  
Entrée en vigueur (au Canada)  
le 26 mars 1975
8. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles  
Signée le 18 mai 1977  
Ratifiée le 11 juin 1981  
Entrée en vigueur (au Canada)  
le 11 juin 1981
9. Convention sur la protection physique des matières nucléaires  
Signée le 22 septembre 1980  
Ratifiée le 21 mars 1986  
Cette convention n'entrera en vigueur qu'une fois ratifiée par 21 pays.

#### Documents connexes

Document sur les mesures de confiance et certains aspects de la sécurité et du désarmement, inclus dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe  
Signé le 1<sup>er</sup> août 1975



## Renoncer à ses alliances n'est pas une solution pour le Canada

Voici le texte d'une lettre adressée au quotidien *Montreal Gazette* par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La lettre paraissait dans l'édition du 3 avril.

« M. Gwynne Dyer prétend que, pour réduire les risques de guerre nucléaire, le Canada devrait quitter l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Ce faisant, nous deviendrions, selon lui, la Finlande de l'Amérique du Nord.

En bien, ses deux postulats sont faux.

Notre retrait de l'Alliance occidentale rendrait une guerre nucléaire plus probable. Une rupture de l'Alliance pourrait enhardir les Soviétiques. L'OTAN se sentirait affaiblie et certains de ses membres pourraient être amenés à faire des démonstrations de force.

L'atmosphère qui a conduit au Sommet Reagan-Gorbatchev ne serait plus et les négociations sur le contrôle des armements retomberaient dans l'impasse.

Par ailleurs, le Canada ne pourrait jamais devenir une Finlande. Les Finlandais sont certes un peuple estimable, mais qui a été façonné par sa nature et son histoire, différentes des nôtres.

Nous sommes fiers du rôle de maintien de la paix que nous jouons au niveau international et de notre réputation de pays modéré et raisonnable. Mais la modération n'est pas une fin en soi. Notre but est d'accroître la liberté et nous préférons l'atteindre en prônant le règlement pacifique des conflits, en luttant contre la pauvreté et la famine, et en favorisant le respect des droits de l'homme.

D'ailleurs, cela ne nous a jamais empêchés de défendre nos valeurs, au besoin par la force des armes. La détermination et le courage que les Canadiens ont montrés pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée font autant partie de notre histoire que notre action au niveau de la diplomatie et du développement. Il n'y a rien de neutre dans notre nature ou notre tradition.

Par ailleurs, ce n'est pas notre situation géographique qui a motivé notre appartenance à l'OTAN ou au NORAD, mais notre volonté de liberté.

C'est rabaisser les Canadiens et mal interpréter notre histoire que de laisser entendre que nous restons à l'OTAN pour ne pas déplaire aux États-Unis. Nous appartenons à l'OTAN parce que nous y sommes à notre place tout comme nous sommes à notre place à la Conférence sur le désarmement de Genève et dans les campagnes d'Asie et d'Afrique où nous enseignons les formes agricoles.

En fait, le Canada a joué un rôle clé dans la création de l'OTAN, rôle qui à la fois affirme notre engagement à la liberté et fournit les moyens d'assurer une approche occidentale collective pour respecter cet engagement. Grâce à l'OTAN, nous et les autres pays pouvons influencer — et en fait influençons — la politique américaine.

Entre parenthèses, les reporters qui voient en l'OTAN un fardeau plutôt que notre création alimentent la notion selon laquelle le Canada est un pays sans identité ni réalisations.

Il ne fait aucun doute qu'une course incontrôlée aux armements menacerait l'humanité. Tous les pays devraient réduire cette menace et un pays comme le nôtre a plus d'influence que bien d'autres à cet égard.

Une partie de notre force découle de la réputation que nous avons d'œuvrer de façon constante et constructive dans les domaines où nous avons des compétences ou une renommée, par exemple la vérification et l'interdiction des armes chimiques, la non prolifération des armes nucléaires et autres questions. Une partie de notre crédibilité provient du fait que nous ne prétendons pas être neutres, et une partie de notre autorité du fait que ne nous posons pas en supérieurs.

La tentation est grande, lorsque les événements ne vont pas assez vite et que se multiplient les craintes et les frustrations, de faire des gestes spectaculaires. Il m'arrive régulièrement, en tant que ministre des Affaires étrangères d'être invité, au nom du Canada, à épouser des causes extrêmes pour faire entendre notre voix.

Les événements internationaux ne réagissent presque jamais à ce genre de message. Le changement est rarement spectaculaire et il découle de la constance

plutôt que de la surprise. En fait, les gestes spectaculaires sont souvent inefficaces. Selon M. Dyer, le retrait du Canada de l'OTAN inciterait la Pologne à quitter le Pacte de Varsovie. Or, c'est presque certainement le contraire qui arriverait. Le désarroi que nous causerions au sein de l'OTAN amènerait sans aucun doute l'Union soviétique à insister sur le renforcement de la solidarité au sein du Pacte de Varsovie.

Mais ce qui est plus curieux à l'égard de la proposition de M. Dyer, c'est le moment qu'il a choisi pour la faire. Il y a deux ans, le monde était préoccupé par l'accroissement des stocks d'armes et la réduction des contacts entre les pays. Aujourd'hui ces derniers ont au moins repris entre les chefs, les négociateurs et les peuples soviétique et américain. De part et d'autre la situation a beaucoup évolué. Il y a aujourd'hui une réelle possibilité de progrès en ce qui concerne la réduction du nombre total d'armes. Les deux leaders ont convenu de se rencontrer régulièrement et leurs interventions sont télévisées dans les deux camps. Inévitablement, les progrès seront lents, mais nous avons plus d'espoir aujourd'hui que nous n'en avons eu depuis plusieurs années.

Les négociations ont eu lieu en partie parce que l'Union soviétique n'a plus aucun doute sur la solidarité occidentale. Les tentatives de division de l'OTAN sur les questions de l'Afghanistan, du déploiement de missiles en Europe ou de l'initiative américaine de défense stratégique (IDS ou guerre des étoiles) ont échoué. Remettre en cause l'unité qui nous a menés à Genève pourrait nuire aux négociations qui s'y déroulent. En fait, la reprise des négociations entre les superpuissances rend l'OTAN et NORAD encore plus importants. Alors que seuls deux pays y participent, tous les peuples du monde seront touchés par leurs résultats.

L'OTAN permet au Canada et aux autres alliés d'avoir un accès direct aux détails des négociations et d'influencer ces dernières. D'ailleurs, nous avons par le passé proposé aux Américains de présenter certaines initiatives qui ont été acceptées. Et c'est précisément ce que nous souhaiterions pouvoir refaire en restant au sein de l'OTAN. »